

Travail

LE MAGAZINE DE L'OIT



**Votre voix au travail:
Premier rapport global sur
la liberté d'association et
la négociation collective**

**CONFÉRENCE
INTERNATIONALE
DU TRAVAIL
88^e SESSION**



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



L'OIT: hier et aujourd'hui

HIER



BIT/Georges Cabrera

AUJOURD'HUI



BIT/Didier Bregnard

Le 2 juin 1998, la Marche mondiale arrivait au BIT pour réclamer une convention contre les pires formes de travail des enfants. Scandant leurs slogans et brandissant leurs calicots, les enfants se rendirent à la Conférence internationale du Travail, où ils furent ovationnés par des milliers de délégués.

Deux ans plus tard, le 28 juin 2000, des enfants se sont de nouveau réunis au BIT, mais cette fois pour célébrer leur victoire. Alors que des centaines de ballons s'élevaient au-dessus de la foule, une petite voix entonnait «Marche mondiale, Travail des enfants», rappelant à tous le chemin parcouru : la convention de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants (n° 182), adoptée en 1999, était déjà ratifiée par près de 30 nations.

Travail

LE MAGAZINE DU L'OIT

Le magazine Travail est publié cinq fois par an par le Bureau de l'information publique du BIT, à Genève. Aussi publié en allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, hongrois, japonais, norvégien, russe, slovaque, suédois et tchèque.

- Rédacteur: Thomas Netter
- Édition allemande: Hans von Rohland
- Édition arabe: Khawla Mattar, Bureau de l'OIT à Beyrouth
- Édition espagnole: Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid
- Responsable de la production: Kiran Mehra-Kerpelman

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Bureau de l'information publique du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +41-22/799-7912
Fax +41-22/799-8577
<http://www.ilo.org>

Imprimé par:
SRO-Kundig SA, Genève

ISSN 1020-0002

SOMMAIRE

En couverture: Liberté syndicale

Dans un rapport global sans précédent, le BIT plaide en faveur d'un plus grand respect des droits au travail 4

Aux prises avec le sida: Le sida dans le monde du travail: Lorsque l'information ne suffit pas 8

Carte postale du paradis
La perle noire de Tahiti: Les dangers occultés de la beauté 10

Conférence internationale du Travail 2000:
Adoption d'une nouvelle convention sur la protection de la maternité et mesures contre le travail forcé au Myanmar 12

Rapport: Cinq ans après Beijing. Des progrès sur la voie de l'égalité entre les sexes, mais «épars et inégaux» 18

ENCART: Renforcer le dialogue social pour que tous puissent faire entendre leur voix.
Coup d'œil sur le Programme focal du BIT pour le renforcement du dialogue social



Les nouvelles en bref 21

- SOS vieux jours.. Vieux et pauvres : Un nouveau rapport annonce que la plupart des travailleurs de la planète n'auront pas de pension de retraite
- Souffrance et régression. Après la chute : En Ukraine, la majorité des travailleurs sont sans travail, en congé ou sans revenu
- Une union mondiale en faveur du travail décent. A l'occasion du 1^{er} mai, le Directeur général du BIT s'adresse aux travailleurs en présence du Pape Jean-Paul II
- «Présentation des toutes nouvelles Standortsicherungsvereinbarungen...» Des chaînes de montage en ligne : mondialisation et commerce électronique changent les méthodes de fabrication, de vente et de démolition des voitures et du matériel de transport en général
- Création d'entreprises par les chômeurs: Le rôle du microfinancement
- La Coupe du monde de football des travailleurs: un idéal de solidarité pour les travailleurs



Rubriques

L'OIT: HIER ET AUJOURD'HUI 2

PLANÈTE TRAVAIL 19

CHAMPS D'ACTION 30

L'OIT DANS LA PRESSE 33

COURRIER DES LECTEURS 37

MÉDIATHÈQUE 38

PROGRAMME FOCAL SUR LE DIALOGUE SOCIAL 40



L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 175 États membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.

Dans un rapport global sans précédent, le BIT plaide en faveur d'un plus grand respect des droits au travail

«Dans un certain nombre de pays, les travailleurs qui essaient de s'organiser sont encore en butte à des intimidations et à des menaces. Ils risquent parfois même leur vie», peut-on lire dans un nouveau rapport du Bureau international du Travail (BIT) publié au mois de mai sous le titre Votre voix au travail¹. Bien que la liberté d'association et le droit effectif à la négociation collective aient été reconnus par les 175 États membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT) comme étant des droits et principes fondamentaux, ceux-ci «sont loin d'être universellement acceptés dans la pratique», font observer les auteurs avant d'ajouter qu'en leur qualité de «gardiens de la démocratie, les gouvernements ne doivent pas se contenter de les reconnaître en paroles».

Le Rapport global relève un certain nombre de violations manifestes de la liberté syndicale. Sont notamment cités l'interdiction pure et simple de syndicats, l'assassinat, l'arrestation et la détention ou l'exil forcé de syndicalistes, l'agression physique ainsi que la violation de locaux et de biens appartenant à des syndicats. Les employeurs aussi sont privés de leurs droits d'organisation et de négociation dans certains pays.

«Une économie mondiale au sein de laquelle les gens n'auraient pas le droit de se syndiquer n'aurait aucune légitimité sociale», a déclaré Juan Somavia, Directeur général du BIT. «Les gens qui s'organisent pour faire entendre leurs voix exercent un droit de l'homme fondamental et le plus important des droits au développement», a-t-il ajouté.

«Les engagements pris par les gouvernements en 1995, lors du Sommet social de Copenhague, et en vertu de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 par l'OIT, reflètent un consensus politique quant à la nécessité de respecter les principes et droits

fondamentaux au travail ainsi qu'une plus grande conscience du fait que ces droits et principes constituent les fondements sociaux de l'économie mondiale», a affirmé M. Somavia. «La libéralisation de l'information concernant le respect de ces droits, ainsi que les violations dont ils font l'objet – ce qui rend possible la réalisation d'un tel rapport – est indispensable pour aller de l'avant.»



BIT/Ph. Lissac



Après l'agriculture, c'est dans le secteur public que les droits de se syndiquer et de négocier collectivement sont restreints à plus grande échelle. En outre, le droit de grève est toujours très limité dans de nombreuses régions du monde.

Enfin, les auteurs signalent la persistance de monopoles syndicaux financés et contrôlés par l'État dans certains pays où «le droit de constituer librement des organisations et d'y adhérer», qu'il s'agisse d'organisations de travailleurs ou d'employeurs, «n'est pas compatible avec le régime du parti unique».



Le Rapport global – premier du genre publié à ce jour – fait partie du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Adoptée en juin 1998, cette déclaration engage les 175 États membres de l'OIT à respecter les principes inhérents à quatre séries de normes fondamentales du travail et à en promouvoir l'application universelle.

Le rapport indique que des catégories entières de travailleurs «ne sont pas couvertes par la législation ou en sont expressément exclues». Dans certains pays, la législation nationale ne protège pas les travailleurs du secteur agricole ou leur refuse le droit de s'organiser. Les travailleurs domestiques – dont l'écrasante majorité sont des femmes – sont souvent privés du droit de se syndiquer. Quant aux travailleurs migrants, soit leur droit de former des syndicats ou d'y adhérer est sévèrement restreint, soit il leur est interdit d'exercer des fonctions syndicales dans la pratique.



LE PREMIER RAPPORT GLOBAL: EXTRAITS DU DÉBAT

Suivi de la déclaration

Le Rapport global – premier du genre jamais publié – s’inscrit dans le cadre du suivi de la déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998. Cette déclaration engage les 175 États membres de l’OIT à respecter les principes inhérents à quatre séries de normes fondamentales du travail et à promouvoir leur application universelle. Tous les États membres sont tenus de respecter ces principes fondamentaux, qu’ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes de l’OIT. Le mécanisme de suivi consiste en un examen annuel² de la situation des pays qui n’ont pas ratifié une ou plusieurs des conventions «fondamentales»³, et en l’élaboration d’un rapport global sous la responsabilité du Directeur général.

Les rapports globaux couvriront chaque année, à tour de rôle, l’une des quatre séries de principes «fondamentaux». Après la liberté d’association et de négociation collective, traitée cette année, les futurs rapports porteront donc sur le travail forcé (2001), le travail des enfants (2002) et la discrimination en matière d’emploi (2003). Après quoi, le processus recommencera.

Un droit préalable à l’exercice de tous les autres

«Le droit d’organisation joue un rôle clef, puisque sans lui travailleurs et employeurs ne peuvent exercer aucun de leurs autres droits», font observer les auteurs de *Votre*

BIT/Jacques Maillard



BIT, Mai 2000

voix au travail. Avec l’aide du BIT, des pays tels que l’Afrique du Sud, le Chili, l’Indonésie, le Mozambique et la Pologne ont réalisé des progrès en améliorant la consultation et la coopération entre gouvernements, employeurs et travailleurs. Ces exemples montrent bien qu’il existe une corrélation entre consolidation de la démocratie et renforcement de la liberté syndicale.

Lançant un appel aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements pour qu’ils donnent corps à leur promesse de respecter

La Conférence internationale du Travail a consacré la totalité du débat plénier du 6 juin à «Votre voix au travail». On trouvera ci-dessous quelques-unes des observations formulées par les délégués :

«La déclaration a pour but de promouvoir un environnement politique favorable à la liberté d’association et à la négociation collective... Les résultats concrets dépendent des organisations de travailleurs et d’employeurs.» M. Potter, délégué employeur, États-Unis, porte-parole des employeurs.

«Le groupe des travailleurs insiste, et cela est fondamental, sur le fait que la communauté internationale doit avoir pour priorité absolue de prendre, avec l’aide de l’OIT, des mesures strictes pour stopper la violation des droits des travailleurs qui résulte de la mondialisation...» M. Brett, délégué travailleur, Royaume-Uni, vice-président travailleur du Conseil d’administration.

«Le groupe des PIEM remercie le Directeur général et le félicite de ce rapport stimulant, qui donne à réfléchir.» M^{me} Perlin, déléguée gouvernementale, Canada, porte-parole du groupe des PIEM.

«Étant donné que le rapport est censé stimuler l’action et que le suivi doit être promotionnel, constructif et utile, nous pensons qu’il faudrait éviter de mentionner les pays.» M^{me} Sarmiento, déléguée gouvernementale, Philippines, porte-parole du Groupe Asie-Pacifique.

«Le Rapport global contient plusieurs éléments positifs... Il suscite aussi des inquiétudes... Il aurait fallu un cadre d’analyse beaucoup plus large et multidimensionnel.» M. Khan, ministre fédéral du Travail, de la Main-d’œuvre et des Pakistanais à l’étranger, Pakistan.

«L’atteinte à la liberté d’association signifie la fin de toute liberté. C’est pourquoi les employeurs défendent la liberté d’association... Et la liberté d’association engendre la liberté de négocier collectivement. Cette dynamique correspond à l’économie de marché dans laquelle des intérêts opposés se rejoignent...» M. Funes de Rioja, délégué employeur, Argentine.

«Il faudrait veiller à promouvoir les principes énoncés dans la déclaration aux niveaux du gouvernement et des organisations d’employeurs et de travailleurs afin qu’ils en prennent davantage conscience.» M. Matar, délégué employeur, Émirats Arabes Unis.

«Nous devrions... réfléchir à une manière plus concrète de faire connaître la Déclaration sur les lieux de travail du monde entier... Nous devrions partager nos observations et nos objectifs avec d’autres institutions...» M^{me} Herman, ministre du Travail, États-Unis.

«Le respect de la promotion de la liberté syndicale et de la négociation collective... est considéré comme faisant partie du processus de réforme nationale.» M. Swasono, délégué gouvernemental, Indonésie.

«Je voudrais souligner la nécessaire complémentarité – pour ne pas dire harmonie – qui doit exister entre l’action menée pour donner suite à la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les mécanismes traditionnels de contrôle et de surveillance. Il ne s’agit pas de substituer l’une aux autres mais plutôt d’organiser et de renforcer la première pour ne pas avoir à recourir aux seconds.» M. Blondel, délégué travailleur, France.

«Le rapport fait à juste titre ressortir le fait que la liberté d’association est moins reconnue que les autres droits fondamentaux. C’est une situation regrettable parce que la reconnaissance de la liberté syndicale est absolument essentielle pour garantir le plein respect des autres droits fondamentaux.» M. Edström, délégué travailleur, Suède.

«Nous avons été dans une large mesure rassurés par le rapport à ce stade particulier de notre développement parce qu’il nous a confirmé que nous professons des principes et des valeurs conformes à la bonne pratique internationale.» M. Wilson, ministre du Travail, Nouvelle-Zélande.

ces droits, le rapport du BIT définit trois priorités interdépendantes :

- veiller à ce que tous les travailleurs puissent constituer les syndicats de leur choix et s'affilier à de tels syndicats, sans crainte d'intimidation ou de représailles, et à ce que les employeurs soient libres de constituer des associations indépendantes et de s'affilier à de telles associations;

- inciter les entreprises privées et les employeurs du secteur public à adopter une attitude ouverte et constructive qui permette aux travailleurs de choisir librement leurs représentants et favorise l'élaboration de méthodes de négociation et de formes complémentaires de coopération concernant les conditions de travail, qui soient reconnues par tous;

- amener les autorités publiques à reconnaître qu'une bonne gestion du marché du travail, fondée sur le respect des principes et droits fondamentaux au travail, contribue dans une large mesure à un développement économique, politique et social stable dans le contexte de l'intégration économique internationale, de la consolidation de la démocratie et de la lutte contre la pauvreté.

L'impact de la mondialisation

Ces trente dernières années, la multiplication des flux financiers, l'intégration des marchés et la libéralisation du commerce ont entraîné une compétition accrue au sein des pays et entre eux. «Il s'agit de survivre sur un marché mondial où la concurrence est extrêmement intense: d'anciennes pratiques, des valeurs profondément enracinées se trouvent remises en cause», soulignent les auteurs non sans craindre que «la liberté d'association et le droit de négociation collective n'en souffrent».

En assurant aux capitaux une grande liberté de mouvement dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, l'internationalisation de la production a parfois considérablement amoindri la teneur et l'impact de la négociation collective. Et bien que certains aient affirmé que dans ces circonstances, une telle négociation devrait être engagée au niveau international, «on n'observe pas de grands progrès dans ce sens», relève le rapport.

L'évolution récente a contribué à l'apparition de ce que les auteurs appellent un «déficit de représentation» de plus en plus marqué dans le monde du travail. La segmentation croissante des marchés du travail, ainsi que la restructuration de la production, suite, entre autres, aux innovations technologiques et aux privatisations à grande échelle, ont considérablement réduit la taille moyenne des unités de production. Des méthodes de travail plus flexibles, le recours croissant à la sous-traitance et le travail à temps partiel rendent encore plus difficile l'organisation

des travailleurs pour la défense de leurs intérêts.

Du fait de l'essor de l'économie informelle – à l'origine, pendant les années quatre-vingt-dix, de plus de 80% des emplois créés en Amérique latine et de 93% de ceux créés en Afrique – la proportion des travailleurs qui ne bénéficient d'aucune forme de représentation collective a fortement augmenté.

«Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent réduire le déficit de représentation en pénétrant l'économie informelle et la nouvelle économie, où vont les emplois», a déclaré M. Somavia. «Pour ce faire, elles doivent moderniser leurs méthodes de travail pour les adapter aux besoins nouveaux de leurs membres, récents et anciens. La tâche de l'OIT est de les y aider.»

Or les auteurs du rapport constatent que ces changements ne touchent pas de la même façon les hommes et les femmes. Celles-ci représentent la majorité des «travailleurs employés dans la sous-traitance, dans le travail temporaire ou occasionnel, à temps partiel et dans les activités informelles», de sorte que l'«on trouve plus de femmes que d'hommes dans les activités non syndicalisées, dans les emplois qui ne comportent ni sécurité ni protection», ce qui tend à perpétuer la pauvreté familiale.

«Permettre aux femmes d'exercer librement leur droit de se syndiquer et d'obtenir que leurs intérêts soient représentés comme ceux de leurs collègues masculins est indispensable non seulement pour parvenir à l'égalité entre les sexes, mais aussi pour renforcer la position des syndicats», affirment les auteurs. En outre, «il faut que les femmes participent à la négociation collective, où les questions qui les concernent particulièrement devraient être plus franchement abordées afin que les accords traduisent les préoccupations et les aspirations des femmes comme des hommes».

Les délégués à la CIT ont examiné le rapport le 6 juin (voir encadré, p. 5). A l'issue du débat, le Directeur général a déclaré : «Le Rapport global a fait l'objet de louanges et de critiques... Certains délégués ont considéré que l'analyse était unidimensionnelle et partielle parce qu'elle mettait en cause telles branches d'activité et tels pays. Sur ce point, je voudrais répondre qu'il est difficile de voir comment le Bureau pourrait effectuer un travail crédible sans mentionner ni les pays ni les faits.» □

¹ Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: Votre voix au travail, Bureau international du Travail, Genève, 2000, ISBN 92-2-211504-X, prix: 20 francs suisses. Site web: www.ilo.org/voice@work.

² Le premier examen annuel a été publié le 8 mars 2000. Voir le communiqué de presse BIT/00/4 de la même date.

³ Liberté syndicale et droit de négociation collective (n°s 87 et 98), travail forcé (n°s 29 et 105), non-discrimination (n°s 100 et 111), travail des enfants (n°s 138 et 182).

Désignation d'un représentant spécial pour la Colombie

G

ENÈVE – Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a demandé au Directeur

général, Juan Somavia, de désigner un représentant spécial pour la coopération avec la Colombie. Celui-ci sera chargé d'aider le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs à appliquer les recommandations de l'OIT relatives aux actes de violence répétés dont ont été victimes des syndicalistes au cours des dix dernières années, et de vérifier les mesures prises à cet effet.

Cette décision a été prise à l'issue de l'examen du rapport de la mission de contacts directs qui s'est rendue en Colombie du 7 au 16 février 2000.

Le représentant spécial fera régulièrement rapport au Conseil d'administration par l'entremise du Directeur général «sur la situation générale dans le pays en ce qu'elle affecte les droits syndicaux et la sécurité des dirigeants syndicaux» et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une série de recommandations formulées par les organes de contrôle de l'OIT.

Dans son rapport, la mission conclut que «le nombre des assassinats, enlèvements, menaces de mort et autres attentats violents commis en Colombie à l'encontre de dirigeants syndicaux et de travailleurs syndiqués est sans précédent dans l'histoire». Selon le gouvernement colombien, 593 assassinats de dirigeants syndicaux et de travailleurs syndiqués auraient été commis de 1991 à 1999, mais l'École nationale syndicale, elle, avance le chiffre de 1336.

En ce qui concerne les auteurs des actes de violence perpétrés contre les dirigeants syndicaux, «dans l'immense majorité des cas, il s'agit des groupes dits paramilitaires et, dans une bien moindre mesure, des groupes de guérilla

un représentant spécial de l'OIT coopération avec la Colombie

et, parfois, d'agents des forces armées», indique le rapport. Les procès contre les auteurs matériels et les instigateurs des assassinats de dirigeants syndicaux «n'ont pratiquement donné lieu à aucune condamnation, et ce n'est qu'exceptionnellement que l'on parvient à éclaircir les faits, à identifier les coupables et à leur appliquer, dans toute leur rigueur, les peines prévues par la loi».

La mission a également constaté que le gouvernement «a affecté de très importantes ressources humaines et financières à un programme de protection des défenseurs des droits de l'homme, qui a été étendu à un certain nombre de dirigeants syndicaux». Ce programme consiste en l'installation de systèmes de sécurité, l'attribution de gardes du corps à certains dirigeants syndicaux menacés, la protection des locaux des syndicats. Une baisse très importante du nombre d'assassinats de dirigeants syndicaux et de travailleurs syndiqués a été constatée en 1998-99 par rapport à la période 1996-97. «Toutefois, des assassinats continuent de se produire à intervalles réguliers», signale le rapport de la mission.

Enfin, la mission attire l'attention sur l'importance du «Plan Colombie», processus de paix engagé par le gouvernement avec les forces insurgées, «appuyé sans réserve par les organisations de travailleurs et d'employeurs du pays et par l'ensemble de la société colombienne, qui a des chances de succès raisonnables et mérite tout le soutien de la communauté internationale et bien entendu de l'Organisation internationale du Travail».

Par ailleurs, le Comité de la liberté syndicale a examiné une plainte contre le gouvernement de la Chine, dans laquelle la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) présente des allégations relatives à l'agression physique et à la détention de militants syndicalistes, ainsi qu'à des cas d'incarcération pour tentatives de création d'organisations syndicales indépendantes ou d'acti-

vités de défense des intérêts des travailleurs¹.

Le comité a rappelé que «plusieurs dispositions de la loi sur les syndicats sont contraires aux principes fondamentaux relatifs au droit des travailleurs, sans distinction d'aucune sorte, de constituer les organisations de leur choix et de s'y affilier sans autorisation préalable, et au droit des syndicats d'élaborer leurs statuts, d'organiser leurs activités et de formuler leurs programmes d'action».

Le comité a exhorté le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que soient immédiatement libérés un certain nombre de syndicalistes. Il a aussi rappelé au gouvernement «que les travailleurs doivent jouir du droit de manifestation pacifique pour défendre leurs intérêts professionnels et que les autorités ne devraient avoir recours à la force que dans des situations où l'ordre public serait sérieusement menacé».

Le comité a demandé au gouvernement d'examiner la possibilité d'accueillir une mission de contacts directs.

Dix des représentants gouvernementaux au Conseil d'administration sont nommés par les membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (Allemagne, Brésil, Chine, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Royaume-Uni, Fédération de Russie). Les représentants d'autres pays membres sont élus par les délégués gouvernementaux à la Conférence internationale du Travail tous les trois ans, compte tenu de la répartition géographique. Les employeurs et les travailleurs élisent leurs propres représentants dans des collèges électoraux séparés.

¹ 322^e rapport du Comité de la liberté syndicale: Colombie (document GB.278/3/2) et Rapport du bureau du Conseil d'administration (document GB.278/4), 278^e session du Conseil d'administration du BIT, Genève, juin 2000.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a élu son Président pour 2000-2001 en la

personne de Celso L. Nunes Amorim, ambassadeur, représentant permanent du gouvernement du Brésil, qui succède à Jean-Jacques Elmiger, ambassadeur,



Celso L. Nunes Amorim

représentant du gouvernement de la Suisse, dont le mandat avait commencé en 1999.

Né à São Paulo (Brésil), en 1942, Nunes Amorim est le représentant permanent du Brésil auprès des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce à Genève depuis 1995. Il a été ministre des Affaires étrangères en 1993-94 et président du Conseil de sécurité de l'ONU en janvier 1999.



Rolf Thüsing

Rolf Thüsing, membre du Conseil exécutif de la Confédération des associations patronales d'Allemagne, a été réélu Vice-président employeur. William Brett, membre du Conseil général du Congrès des syndicats du Royaume-Uni, a été réélu Vice-président travailleur.



William Brett

MM. Amorim, Thüsing et Brett composeront le bureau du Conseil d'administration pendant sa session 2000-2001. Le Conseil d'administration, organe exécutif du BIT, se réunit trois fois par an à Genève. Il prend les décisions d'ordre politique et établit le programme et budget des 175 États membres de l'Organisation.

Aux prises avec le sida

Le sida dans le monde du travail : lorsque l'information ne suffit pas

Alors que le sida - syndrome d'immunodéficience acquise — continue de décimer la population active un peu partout dans le monde et surtout en Afrique, gouvernements, syndicats et employeurs prennent différentes mesures pour combattre la maladie. Cette année, à l'occasion de la 88^e session de la Conférence internationale du Travail, le BIT a organisé une réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/sida dans le monde du travail dans le but de mobiliser les efforts contre l'épidémie. Travail a entrepris la publication d'une série de reportages sur la situation des travailleurs de différents pays, dans le cas présent, en Ouganda. (D'autres articles suivront sur le rôle des employeurs et des gouvernements.)

KAMPALA, Ouganda – Francis Musolooze était chauffeur dans une entreprise privée de Kampala. Aujourd'hui, à 39 ans, il n'a même plus la force de quitter son lit. Porteur du VIH depuis 1998, il est encore allé à l'hôpital de Nsambia en décembre dernier.

«Mais il était trop faible pour rentrer chez lui tout seul», se souvient Rosemary Massa Namakolo, une infirmière de l'hôpital catholique qui, depuis, lui rend visite à domicile pour lui dispenser quelques médicaments antidouleur et le réconfort d'une prière. M. Musolooze est l'exemple même du travailleur dans la force de l'âge que les statistiques désignent comme les premières victimes de l'épidémie mortelle. En moyenne, 80% des décès dus au sida en Afrique frappent en effet la tranche des 20 à 49 ans.

Un problème de société

L'Ouganda est le premier pays africain à avoir ouvertement reconnu la gravité de l'épidémie et conçu des stratégies de lutte. Les derniers chiffres montrent d'ailleurs un léger recul des nouveaux cas dans les villes, la moyenne nationale de séropositifs étant aujourd'hui estimée à 10% de la population alors qu'elle était de 30% en 1992. David Ogaram, fonctionnaire au ministère du Travail ougandais, qui a représenté son pays à une conférence régionale sur le VIH/sida dans le monde du travail, organisée en octobre dernier à

Windhoek (Namibie) par l'OIT, dit que, depuis 1992, le sida n'est plus considéré comme un problème de santé publique en Ouganda, mais plus largement comme un problème de société.

«On ne voit plus des bandero-



M. Bühner/Febr 2000

Francis Musolooze, ancien routier, est atteint du sida. Deux infirmières de l'hôpital Nsambia (Kampala) lui apportent de temps à autre des calmants. Un nombre croissant de patients sont « traités » à domicile

les sur le sida dans les rues, comme dans les autres pays africains, parce que chez nous, ce genre de campagne a été faite il y a longtemps», précise-t-il. On compte aujourd'hui dans le pays plus d'un millier d'organisations de toutes sortes qui participent à la lutte contre le virus.

La centrale syndicale nationale (qui rassemble 17 syndicats de branche sous le nom de NOTU) en est une, qui fait ce qu'elle peut dans la limite de ses possibilités.

«Dès 1994, nous avons commencé par former des permanents, avec l'aide de syndicats étrangers et de spécialis-

tes ici», explique Lyelmo Otong Ongaba, secrétaire national. «Puis nous les avons envoyés sur les lieux de travail, dans les usines, sur les chantiers, pour parler du sida pendant les heures de pause. Actuellement, nous avons dû arrêter, faute de moyens.»

Il s'agissait autant d'expliquer comment se protéger du virus que de lutter contre la discrimination qui touche les personnes déjà atteintes. Ces actions ont une portée limitée, par le simple fait que les salariés ne constituent qu'une minorité des travailleurs. Tous les autres, des cireurs de chaussures aux paysans, des vendeurs sur les marchés

aux chauffeurs de taxi, travaillent dans le secteur informel. La centrale syndicale va toutefois essayer d'organiser certaines de ces professions. De concert avec le ministère du Travail, elle a aussi réagi fermement lorsque des entreprises ont tenté d'imposer des tests de dépistage du virus.

Lorsque pauvreté et sida vont de pair

Par manque de moyens aussi, l'action des syndicats se limite à l'information. «Nous ne pouvons être d'aucun secours à nos membres qui sont malades», poursuit Lyelmo Ongaba, «nous sommes démunis. Il est notamment impossible de créer un fonds de solidarité, alors que les salaires ne couvrent souvent que 20 à 30% des besoins de base».

Même si la maladie touche toutes les couches de la population, la pauvreté est en effet souvent la funeste compagne du virus. Pour s'en rendre compte, il suffit de se rendre dans les «villages» construits pour les ouvriers des plantations de canne à sucre, vers Lugazi par exemple, à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Kampala.

La Sugar Cooperative of Uganda Ltd emploie entre 6 000 et 10 000 travailleurs, suivant la saison. Cela signifie que, avec femmes et enfants, quelque 40 000 personnes vivent autour des plantations et de l'usine, dans des «camps» comme celui de Geregere, qui regroupe 600 ouvriers et leurs proches. Chaque maison se compose de deux pièces : d'une cuisine et d'une pièce de 10 m² environ, quelle que soit la grandeur de la famille. Le salaire de base est de 25 000 shillings, soit environ 25 francs suisses. Les syndicats ont réussi à négocier en sus une «allocation de vie chère» de 35%.

Cela reste maigre, même si la maison et les services médicaux sont fournis (ainsi qu'un repas par jour pour certaines catégories de travailleurs). Dans la plantation de thé voisine, les salaires ne dépassent pas 17 000 shillings, tout compris. Ces salaires condamnant les ouvriers à la pauvreté absolue, tous les moyens sont bons pour arrondir les fins de mois. «Les filles commencent à avoir des relations sexuelles à 12 ans», explique Joram Bruno Pajobo, responsable du Syndicat des ouvriers agricoles et des plantations. «Honorable Pajobo» comme on l'appelle ici, puisqu'il est membre du Parlement où il représente les travailleurs.



Le syndicat des cheminots a demandé l'aide de la Fédération internationale des ouvriers du transport, à Londres, pour étudier les effets du sida sur les travailleurs de cette branche.

M. Bühner/Febr 2000

Il a commencé à organiser des groupes de femmes dès 1992 pour jouer des pièces de théâtre, afin de sensibiliser les ouvriers – et leurs femmes – au sida, de les enjoindre d'utiliser des préservatifs. «Les ouvriers viennent parfois de loin, ils sont seuls», continue Pajobo. Ils vont souvent voir les prostituées au bas de la colline, où il y a quelques bars à bière. Pour nous, cet aspect est le plus difficile à aborder, car il touche à la morale».

«On donne une information générale, mais il est difficile de parler concrètement de l'usage du préservatif», confirme Saida Bidi, coordinatrice nationale des femmes du même syndicat. «C'est quelque chose de privé.»

Des métiers à risque

Cette différence entre la connaissance qu'ont les travailleurs (comme la population en général) des risques encourus et des moyens de se protéger, d'une part, et de son application effective en pratique, d'autre part, constitue d'ailleurs l'une des principales constatations d'une étude commanditée par la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) à Londres¹.

Cette recherche, dont les résultats ont été publiés en juin, a été menée chez les routiers et les cheminots pour donner suite à une demande d'aide des syndicats africains des transports. Elle montre que la quasi-totalité des personnes questionnées connaît le sida, sait comment s'en protéger. Plus de neuf personnes sur dix ont perdu un membre de leurs familles ou un collègue de travail des suites du sida.

Mais les comportements à risque (relations avec plusieurs partenaires, rapports sexuels sans préservatif) n'ont pas diminué en proportion.

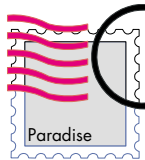
«Il y a bien une prise de conscience», résume Winnie Bikaako, l'auteur du rapport, mais on a l'impression qu'elle ne va pas jusqu'à modifier profondément le comportement.

«En cause notamment, le cocktail qui associe des conditions de travail désastreuses et un salaire de misère. Parmi les professions les plus exposées, celles où les travailleurs passent des semaines, voire des mois loin de chez eux, dans des conditions très précaires: les chauffeurs de camion, les ouvriers du bâtiment, les cheminots.

«Dans certains cas, conclut Winnie Bikaako, le VIH devrait être considéré comme une maladie professionnelle». La situation semble encore s'aggraver avec les restructurations que connaît l'Ouganda, et qui renforcent le sentiment d'insécurité chez les salariés.

«Les chemins de fer sont en passe d'être privatisés, explique Patrick Katabulingi, responsable du Syndicat des cheminots. Nous étions plus de 4 000 employés et maintenant nous sommes encore 1 800, mais nous nous attendons à d'autres licenciements.» Dans ces conditions, même si les séropositifs sont mieux acceptés que dans d'autres pays, personne n'est prêt à s'avouer comme tel, au risque de se voir licencier à la prochaine occasion. Le malade demeure ensuite

Le sida dans le monde du travail
(suite en page 32, col. 2)



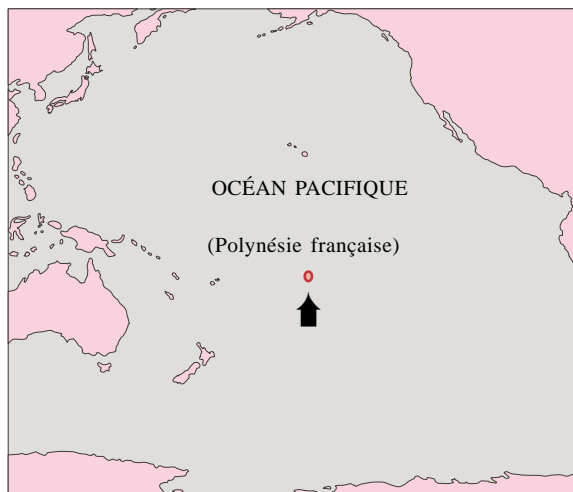
Carte postale du paradis

La perle noire de Tahiti : Les dangers occultés de la beauté

Véritables écrins de nature au milieu de l'océan Pacifique, la Polynésie française mérite bien sa réputation de paradis terrestre: de belles plages bordant les lagons bleus, un climat tropical, une pollution très limitée.

Toutes les conditions sont ainsi réunies pour développer les principales sources de revenus de ce territoire d'outre-mer : le tourisme et la perliculture. Ces deux activités sont sur toutes les lèvres des intellectuels polynésiens lorsqu'on aborde avec eux la question de l'avenir économique de leur région, qui devra bientôt se débrouiller sans l'aide de la France.

Petit rappel: en 1963, la vie tranquille des Polynésiens est profondément bouleversée lorsque le gouvernement français décide d'implanter son Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique (CEP) dans les atolls de Mururoa et Fangataufa. L'afflux d'argent qu'entraîne cette décision (salai-



Carte géographique qui ne reflète pas forcément la réalité politique. Non approuvée par le BIT.

res des techniciens, des fonctionnaires, etc.) donne naissance à une société de consommation à Tahiti, où des milliers d'habitants des «îles»¹ viennent chercher des emplois bien rémunérés.

Peu après la fin des essais nucléaires qui ont suscité l'indignation mondiale en 1995-96, la France décide toutefois

de démanteler son CEP. Pour compenser la diminution des ressources financières qu'entraîne cette cessation d'activité, elle signe un plan de reconversion: elle s'engage, pour une période de dix ans, à maintenir un même transfert d'argent en remplaçant les dépenses liées au CEP par des financements de projets dans le domaine civil et le développement.

La culture du coprah, véritable tradition en Polynésie, n'est pas rentable et ne vit plus que de subventions. Restent le tourisme, dont le développement est rendu aléatoire par les coûts élevés de l'hébergement et du voyage, et la perliculture. C'est vers cette

dernière activité que se sont tournées des centaines de familles polynésiennes, attirées par les fortunes qu'ont amassées certains pionniers.

* * *

L'archipel des Tuamotu, situé à des centaines de kilomètres de Tahiti, abrite les lagons les plus adaptés à la perliculture. On a dès lors vu une partie de la population tahitienne retourner vivre dans les îles, un phénomène positif tant pour le développement de ces dernières que pour l'évolution démographique de Tahiti.

Accidents mortels

Beaucoup de petits perliculteurs ont toutefois délaissé la plongée traditionnelle en apnée pour une technique moderne utilisant les bouteilles à air. Or, seul un nombre infime d'entre eux avaient suivi une formation en la matière et les accidents mortels de plongée se sont multipliés, risquant de jeter le discrédit sur la perle noire de Tahiti.

Le gouvernement du territoire avait bien adopté, dès 1987, une réglementation à ce sujet, mais elle se base sur



Samuel Grumiau

Des centaines de familles polynésiennes se sont tournées vers la perliculture, attirées par les fortunes qu'ont amassées certains pionniers de cette activité.



Samuel Grumiau

les règles qui s'appliquent à la plongée de loisir et son application laisse à désirer: malgré une superficie proche de celle de l'Europe, la Polynésie ne compte que deux inspecteurs et quatre contrôleurs du travail. Cette réglementation, non conforme aux normes internationales, a fait l'objet de critiques du BIT en 1996, et la France, mise en cause, a alors sommé les autorités tahitiennes d'en adopter une nouvelle. Des négociations à ce sujet ont eu lieu entre partenaires sociaux mais n'ont pas encore abouti à l'approbation d'un texte par le législateur polynésien.

Le caisson de recompression est au cœur de tous les débats lorsqu'il s'agit d'accidents de plongée. Il est en effet le seul qui laisse un espoir de survie à la victime mais, pour ce faire, il doit être situé à moins de deux heures du lieu de l'accident. Le seul caisson de Polynésie se trouve toutefois à Papeete, soit à des centaines de kilomètres des fermes perlières.

Syndicats et patrons voudraient que les autorités du territoire mettent en place plusieurs caissons dans les Tuamotu, mais il s'agit d'infrastructures très

coûteuses qui, en plus, nécessitent une équipe de quatre médecins, vingt-cinq infirmières et deux mécaniciens qui se relaient pour assurer une garde 24 heures sur 24. Or il n'y a déjà pas le moindre hôpital aux Tuamotu. Est-il réaliste, dès lors, d'y installer un caisson alors que la population ne dépasse pas les quelques milliers d'habitants ?

* * *

Outre les accidents de plongée, qui ont diminué en raison de la peur que ceux-ci ont engendrée, la réputation de la perle de culture pourrait bien pâtir d'une autre pratique: le recours au travail des enfants.

La situation des enfants

La situation polynésienne n'est en rien comparable avec l'exploitation d'enfants telle qu'elle existe, par exemple, en Asie du Sud, mais il se trouve malgré tout des adolescents qui ont abandonné l'école et travaillent à temps plein dans la ferme perlière de leur famille.

Ces adolescents sont en général employés pour le nettoyage des perles. Comme partout en France, la législation contraint tous les enfants polynésiens à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 16 ans mais, sur les îles éloignées de Tahiti, la loi n'existe que sur le papier.

Ainsi, selon le directeur d'une école locale, seuls six des dix enfants d'âge scolaire de l'atoll d'Ahe, dans les Tuamotu, sont scolarisés. Les autorités ne savent pas bien où sont les autres, mais chacun se doute qu'ils ne restent pas inactifs chez eux, qu'ils travaillent dans la culture du coprah ou de la perle.

La façon dont l'enseignement est organisé dans les îles est fréquemment remise en question : les écoles secondaires sont trop rares, les programmes de cours peu adaptés aux réalités locales et seul un petit nombre de Polynésiens de souche obtiennent leur baccalauréat.

* * *

Peu de travailleurs syndiqués

Autre problème: le faible rayonnement du syndicalisme. Les syndicats polynésiens sont peu actifs dans la perliculture, où il n'existe pas de convention collective.

La nature même des îles les empêche de travailler. La grande dispersion géographique des fermes perlières est un obstacle majeur pour eux, car leurs budgets de déplacement sont limités. Bruno Sandras, secrétaire général d'Ati A I Mua, syndicat affilié à la CISL, avance une autre explication: «On montre du doigt les employeurs, mais il ne faut pas sous-estimer les torts des travailleurs, qui acceptent des horaires et des conditions de travail difficiles parce qu'ils veulent toucher de grosses sommes d'argent en peu de temps, par exemple comme plongeurs.»

«Ils ne se soucient guère des syndicats parce qu'ils gagnent bien leur vie», affirme-t-il, en ajoutant qu'en cas d'accident du travail ou de licenciement, les travailleurs viennent trouver les syndicats, mais il est souvent trop tard.

À l'évidence, une meilleure prévention doit être organisée pour que la perle noire de Tahiti puisse conserver son aura sur les marchés internationaux. □

Samuel Grumiau

¹ En Polynésie, on appelle «les îles» tout ce qui se trouve en dehors de l'île principale, Tahiti.

Conférence internationale du Travail 2000

Adoption d'une nouvelle convention sur la protection de la maternité et mesures contre le travail forcé au Myanmar

La 88^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT)¹ a adopté une nouvelle convention sur la protection de la maternité, fixé un délai pour l'action contre le Myanmar (Birmanie) au sujet du travail forcé et pris connaissance d'effroyables prévisions concernant les effets du VIH/sida au travail. En outre, les délégués ont entamé le débat sur un nouveau Code de santé et de sécurité dans l'agriculture et commencé à moderniser le Code du travail.

GÈNÈVE – Franchissant un pas vers ce que le Directeur général, Juan Somavia, a appelé «l'harmonisation de la vie familiale et de la vie professionnelle» et l'accès à un travail décent, les délégués se sont déclarés très favorables aux nouvelles convention et recommandation internationales sur la protection de la maternité. Ces normes visent à

faire bénéficier d'une protection, pendant la période de la maternité, les millions de femmes qui en sont actuellement dépourvues.

«L'un des moyens fondamentaux de faire que le travail décent devienne une réalité est d'améliorer les conditions de travail et les possibilités d'emploi des femmes», a déclaré M. Somavia.

Beaucoup de délégués étaient manifestement

du même avis. Ils ont adopté la nouvelle convention internationale sur la protection de la maternité par 304 voix contre 22 et 116 abstentions, et la recommandation par 315 voix contre 16 voix et 108 abstentions.

La révision de la convention sur la protection de la maternité (révisée), 1952, a été entreprise pour tenir compte de l'évolution du monde du travail. Et, en tout état de cause,

LA NOUVELLE CONVENTION SUR LA MATERNITÉ

La nouvelle convention s'applique à toutes les femmes employées, «y compris les femmes qui le sont dans le cadre de formes atypiques de travail dépendant» - ce qui inclut le secteur informel. La convention 103 visait une catégorie beaucoup plus limitée de travailleuses. Contrairement à la convention précédente, la nouvelle contient une clause relative à la protection de la santé de la mère et de l'enfant.

«Tout membre doit, après consultation des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs, adopter les mesures nécessaires pour que les femmes enceintes ou allaitantes ne soient pas contraintes d'accomplir un travail qui a été déterminé par l'autorité compétente comme préjudiciable à leur santé ou à celle de leur enfant ou dont il a été établi par une évaluation qu'il comporte un risque significatif pour la santé de la mère ou celle de l'enfant.»

La durée de congé de maternité passe de 12 à 14 semaines, dont «une période de congé obligatoire de six semaines après l'accouchement, à moins qu'à l'échelon national il n'en soit convenu autrement par le gouvernement et les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs».

La convention dispose par ailleurs qu'«un congé doit être accordé, avant ou après la période de congé de maternité, en cas de maladie, complications



BIT/Jacques Maillard

ou risque de complications résultant de la grossesse ou de l'accouchement», et que la nature et la durée de ce congé peuvent être précisées conformément à la législation et à la pratique nationales.

En ce qui concerne les prestations de maternité, le nouvel instrument dispose que «des prestations en espèces doivent être assurées, conformément à la législation nationale ou de toute autre manière conforme à la pratique nationale, aux femmes qui s'absentent de leur travail pour cause de congé» lié à la maternité. Les prestations en espèces «doivent être établies à un niveau tel que la femme puisse subvenir à son entretien et à celui de son enfant dans de bonnes conditions de santé et selon un niveau de vie convenable».

Afin de protéger la situation des femmes sur le marché du travail, les prestations afférentes au congé «doivent être assurées par une assurance sociale obligatoire ou par prélèvement sur des fonds

publics ou d'une manière déterminée par la législation et la pratique nationales. L'employeur ne doit pas être tenu personnellement responsable du coût direct de toute prestation financière de ce genre due à une femme qu'il emploie, sans y avoir expressément consenti», sauf dans les cas où la législation ou la pratique nationales disposent autrement.

En ce qui concerne la protection de l'emploi, «il est interdit à l'employeur de licencier une femme pendant sa grossesse, le congé visé aux articles 4 ou 5, ou pendant une période suivant son retour de congé à déterminer par la législation nationale, sauf pour des motifs sans lien avec la grossesse, la naissance de l'enfant et ses suites ou l'allaitement».

A propos de l'allaitement, la nouvelle convention dispose que «la femme a le droit à une ou plusieurs pauses quotidiennes ou à une réduction journalière de la durée du travail pour allaiter son enfant». La période durant laquelle les pauses d'allaitement sont permises, le nombre et la durée de ces pauses, ainsi que les modalités de la réduction journalière du temps de travail doivent être déterminés par la législation et la pratique nationales. «Ces pauses ou la réduction journalière du temps de travail doivent être comptées comme temps de travail et rémunérées en conséquence.»



cette convention n'avait suscité que peu de ratifications. La nouvelle renforce la protection prévue en vertu de précédents instruments de l'OIT dans de nombreux domaines et en élargit le champ d'application.

Conformément au Règlement de la Conférence, l'adoption d'une convention internationale du travail est régie par la procédure de double discussion. La première discussion de la révision proposée a eu lieu en 1999.

¹ La Conférence internationale du Travail se réunit chaque année. C'est une tribune internationale où sont discutés des questions sociales et des problèmes de travail d'importance mondiale et qui définit les normes internationales du travail minimales et les grandes lignes de l'Organisation. Tous les deux ans, la Conférence adopte le programme et le budget biennal de l'Organisation, qui est financé par ses 175 États membres. Chaque État membre a le droit d'envoyer à la Conférence quatre délégués: deux délégués gouvernementaux, un délégué représentant les travailleurs et un délégué représentant les employeurs, qui peuvent tous s'exprimer et voter en toute indépendance.

Myanmar (Birmanie) L'OIT laisse sa porte ouverte

Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a déclaré qu'il fallait maintenant «laisser ouverte la porte de l'OIT si le Myanmar souhaite saisir la possibilité d'agir de manière constructive». Il a ajouté qu'il espérait que «le Myanmar saisira l'occasion qui lui est donnée par la décision de la Conférence».

Dans une résolution sans précédent fondée sur l'article 33 de la Constitution de l'OIT, qui n'avait jamais encore été utilisé,

la Conférence – par 257 voix contre 41 et 31 abstentions – a demandé au Myanmar d'entreprendre une «action concrète» pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête de 1998 qui avait constaté que la pratique du travail forcé dans ce pays était «généralisée et systématique».

Dans une lettre datée du 27 mai 2000 qui a été remise aux membres de la mission de coopération technique dépêchée par le BIT au Myanmar, le ministre du Travail de ce pays, le général de division Tin Ngwe, trans-

MESURES CONCERNANT LE MYANMAR

- Inscrire la question de la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête à l'ordre du jour des futures sessions de la Conférence en consacrant une séance spéciale de la Commission de l'application des conventions et recommandations de l'OIT à l'examen de cette question tant qu'il n'est pas avéré que le Myanmar (Birmanie) s'est acquitté de ses obligations.
- Recommander à l'ensemble des mandants de l'Organisation, gouvernements, employeurs et travailleurs, d'examiner leurs relations avec le Myanmar (Birmanie) et de prendre des mesures appropriées afin que ces relations ne puissent être mises à profit par ce pays pour perpétuer ou développer le système de travail forcé ou obligatoire, et de faire rapport au Conseil d'administration du BIT.
- Inviter le Directeur général du BIT, Juan Somavia, à informer les organisations internationales travaillant avec l'OIT et à leur demander d'examiner la coopération qu'elles peuvent entretenir avec le Myanmar et, le cas échéant, de mettre fin le plus rapidement possible à toute activité qui pourrait avoir

pour effet de conforter, directement ou indirectement, le travail forcé ou obligatoire.

- Inviter le Directeur général à demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour de la session de juillet 2001 du Conseil économique et social (ECOSOC) qui concernerait le non-respect par le Myanmar des recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête et viserait l'adoption de recommandations adressées soit par l'ECOSOC, soit par l'Assemblée générale, soit par les deux, aux gouvernements et aux autres institutions spécialisées, en vue de s'assurer que leurs activités ne confortent pas directement ou indirectement la pratique du travail forcé.

- Inviter le Directeur général à présenter au Conseil d'administration un rapport périodique sur le résultat des mesures visant les organisations internationales et l'Organisation des Nations Unies et à informer celles-ci de tout développement survenu dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête par le Myanmar.

TEMPS FORTS DE LA CONFÉRENCE

● La Conférence a adopté une résolution visant à obliger le gouvernement du Myanmar à appliquer la convention 29 sur le travail forcé. Aux termes de cette résolution, une série de mesures prendront effet le 30 novembre 2000 sauf si, avant cette date, le Conseil d'administration du BIT a pu établir avec certitude que le Myanmar a effectivement donné suite à l'intention qu'il a manifestée de mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête de 1998, qui avait constaté que la pratique du travail forcé était «généralisée et systématique» dans ce pays.

● Les délégués ont contribué de façon décisive à moderniser le Code du travail en votant pour le retrait de cinq conventions datant des années trente, qui n'étaient jamais entrées en vigueur faute de ratifications.

● La Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture a examiné en première discussion les conclusions proposées en vue de l'établissement d'une convention et d'une recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Elle a posé les bases de la deuxième discussion et a proposé qu'à sa prochaine session, en 2001, la Conférence considère l'adoption d'une nouvelle norme.

● La Conférence a adopté une résolution sur le VIH/sida, qui exhorte les gouvernements des États membres et, lorsque cela est réalisable, les organisations d'employeurs et de travailleurs à améliorer la capacité des partenaires sociaux de lutter contre la pandémie, à renforcer les systèmes de sécurité et santé au travail en vue de protéger les groupes à risque et à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux et du travail en vue de combattre les effets du SIDA, au niveau national et à celui des entreprises. (Voir encadré).

● La Conférence était saisie du Rapport global réalisé en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998. On peut lire dans ce rapport, intitulé *Votre voix au travail*, qu'en dépit de progrès sensibles dans plusieurs domaines, «dans un certain nombre de pays, les travailleurs qui essaient de s'organiser sont souvent encore en butte à des intimidations et à des menaces. Ils risquent parfois même leur vie.»

SÉCURITÉ ET SANTÉ DANS L'AGRICULTURE

L'agriculture est parfois une activité dangereuse. Chaque année, des travailleurs agricoles sont victimes d'environ 50% des 335 000 accidents mortels du travail enregistrés dans le monde. Chaque année également, des millions de travailleurs agricoles (qui sont en tout 1,3 milliard) sont victimes d'accidents graves sur leur lieu de travail, ou intoxiqués par des pesticides ou d'autres substances agrochimiques. Avec les industries extractives et le bâtiment, l'agriculture est l'une des plus dangereuses activités des pays en développement et des pays industrialisés.

Durant la 88^e Conférence internationale du Travail, la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture a examiné en première discussion les conclusions proposées en vue de l'élaboration d'une convention et d'une recommandation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture. Elle a posé les bases de la deuxième discussion et a proposé qu'à sa prochaine session, en 2001, la Conférence considère l'adoption d'une nouvelle norme.

Au nombre des principaux aspects approuvés par la commission comptent le principe selon lequel la protection devrait s'étendre à tous les travailleurs, y compris les agriculteurs indépendants, ainsi que la nécessité d'étudier l'impact des activités agricoles sur l'environnement. Parmi les questions en suspens figure la recherche de moyens permettant d'améliorer les conditions de sécurité, de santé et de



BIT/Jacques Maillard

travail de la main-d'œuvre agricole, qui est plus diversifiée et organisée de manière moins rigide que celle du secteur industriel.

Les nouvelles normes qui sont proposées établiraient un cadre pour l'élaboration de politiques nationales concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture. Les principaux éléments envisagés sont la recherche de moyens adéquats d'évaluation et de gestion des risques, l'adoption de mesures de prévention et de protection garantissant une utilisation sûre du matériel et l'application des normes ergonomiques, la manutention et le transport d'objets, la gestion des produits chimiques, le contact avec les animaux, la construction et l'entretien des installations agricoles.

D'autres dispositions portent sur les jeunes travailleurs et le travail des enfants, les travailleurs temporaires et saisonniers ainsi que les agriculteurs indépendants, l'assurance contre les accidents et la maladie, les services sociaux et le logement.

mettait l'information suivante au Directeur général du BIT : «Nous avons pris et continuons à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun cas de travail forcé ne se produise au Myanmar.» Il ajoutait que son pays était «prêt à envisager des mesures administratives, gouvernementales et législatives propres à assurer que de telles pratiques ne se reproduiront pas dans l'avenir». Tout en reconnaissant que la lettre du ministre contenait «des éléments encourageants quant aux intentions des autorités du Myanmar de prendre des mesures destinées à donner effet aux recommandations de la Commission d'enquête», la Conférence a jugé que «la situation de fait n'en demeure pas moins inchangée à ce jour». Par 52 contre 242 et 27 abstentions, elle a rejeté des amende-

ments visant à repousser toute décision au-delà de la présente session.

Aux termes de la résolution adoptée en conséquence, une série de mesures prendront effet le 30 novembre 2000 sauf si, avant cette date, le Conseil d'administration a pu établir avec certitude que les intentions manifestées par le ministre du Travail ont été concrétisées par un ensemble de mesures législatives, gouvernementales et administratives «suffisamment concret et détaillé pour montrer que les recommandations de la Commission d'enquête ont été mises en œuvre».

Aux termes de la résolution, le Directeur général est autorisé à répondre positivement à toute demande du Myanmar (Birmanie) qui aurait pour seul objet de mettre sur pied,

avant le 30 novembre 2000, le dispositif nécessaire. De nouvelles missions de coopération technique pourraient ainsi être envoyées dans le pays et une présence durable de l'OIT sur place pourrait être envisagée si le Conseil d'administration confirme que les conditions se trouvent réunies pour qu'une telle présence puisse être réellement utile et efficace.

Révision des normes

La Conférence internationale du Travail a fait un pas important sur la voie de la modernisation et du renforcement du système normatif de l'OIT. Pour la première fois dans son histoire, elle a décidé de retirer cinq conventions internationales du travail, dont quatre concernent la durée du travail et une les travailleurs migrants. Adoptées dans les années trente, ces conventions ne sont jamais entrées en vigueur et ont été déclarées obsolètes par le Conseil d'administration du BIT, qui, depuis 1995, passe systématiquement en revue l'ensemble des instruments normatifs.

Ces conventions sont les suivantes : convention (n° 31) sur la durée du travail (mines de charbon), 1931; convention (n° 46) (révisée) sur la durée du travail (mines de charbon), 1935; convention (n° 51) de réduction de la durée du travail (travaux publics), 1936; convention (n° 61) de réduction de la durée du travail (textile), 1937; convention (n° 66) sur les travailleurs migrants, 1939.

Application des normes

Le dialogue social a constitué l'un des points clés des travaux de la Commission de l'application des normes. Celle-ci s'est saisie de vingt-quatre cas qui portaient sur des sujets très divers, allant des droits fondamentaux de l'homme à des questions plus techniques, mais non moins importantes, comme l'inspection du travail, le paiement des salaires ou le traitement des peuples indigènes et tribaux. La commission a considéré qu'il y avait lieu d'attirer l'attention de la Conférence sur les discussions qu'elle a tenues dans trois cas : le travail forcé au Soudan et le non-respect de la

liberté syndicale au Cameroun et au Venezuela.

La commission a cité le Soudan pour non-observation répétée de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Elle a noté que ce pays avait fait certains progrès sur la voie d'un règlement de ce problème, mais a aussi exprimé «sa profonde préoccupation face à la persistance des informations concernant les enlèvements et l'esclavage, et prié instamment le gouvernement de poursuivre ses efforts avec vigueur».

Tout en reconnaissant que la situation dans ce pays est envenimée par la poursuite du conflit armé, la commission a exprimé le ferme espoir que, dans ses prochains rapports, le gouvernement pourra indiquer «que des mesures ont été prises, y compris des sanctions à l'encontre des responsables, et que des résultats concrets ont été obtenus, de sorte que la pleine application de la convention tant en droit qu'en pratique pourra être notée dans un proche avenir».

La commission a aussi fermement recommandé l'envoi d'une mission de contacts directs du BIT «pour obtenir toutes informations factuelles et pour examiner l'aide effective qu'il conviendrait d'apporter au gouvernement», et elle a regretté que celui-ci n'ait pas accepté sa proposition d'inviter une telle mission.

La commission a aussi rappelé «la profonde préoccupation» que lui inspire le défaut d'application, par le Cameroun et le Venezuela, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Dans le cas du Cameroun, la commission «a rappelé avec vive inquiétude que, depuis de nombreuses années, la Commission d'experts a formulé des commentaires concernant la divergence entre la législation nationale et les exigences de la convention». Elle a exhorté le gouvernement à éliminer les restrictions à la constitution de syndicats, à abroger les dispositions permettant de poursuivre les personnes qui créent un syndicat, et à répondre aux plaintes concernant l'ingérence des pouvoirs publics dans les affaires internes des syndicats, ainsi que les représailles contre les syndicats.

Dans le cas du Venezuela, la commission a exhorté le gouvernement à modifier d'urgence sa législation pour que les travailleurs et les employeurs puissent constituer des organisations, sans ingérence des autorités publiques, et élire librement leurs représentants. Elle a également insisté «sur la nécessité d'éliminer la longue liste d'obligations et de buts imposés aux organisations d'employeurs et de travailleurs».

La commission ne désigne des pays dans des paragraphes spéciaux que s'ils persistent à ne pas appliquer les recommandations qui leur ont été adressées.

Formation et mise en valeur des ressources humaines

Un rapport intitulé Formation pour l'emploi: inclusion sociale, productivité et emploi des jeunes a donné lieu à un débat général sur la mise en valeur des ressources humaines. Dans leur rapport final, les délégués ont souligné que, «en faisant de chacun une personne employable et un citoyen conscient de son appartenance à une collectivité et agissant en pleine connaissance de cause, la formation et la mise en valeur des ressources humaines contribuent au développement économique et à l'obtention du plein emploi et favorisent l'intégration sociale». Les délégués ont insisté sur la nécessité d'alléger le fardeau de la dette afin que davantage de ressources puissent être consacrées à la mise en valeur des ressources humaines.

Le droit à l'instruction et à la formation étant un droit universel, les gouvernements et les partenaires sociaux devraient veiller à ce qu'il puisse s'exercer. Bien qu'il n'existe aucun modèle universel d'investissement

dans la formation, les gouvernements devraient œuvrer en faveur «d'un environnement économique général qui permette d'encourager les individus et les entreprises à investir personnellement ou conjointement dans l'éducation et la formation et adopter des mesures d'incitation allant dans ce sens».

Dans son rapport final, la commission recommande l'élaboration d'un cadre de référence national pour les qualifications afin de faciliter l'apprentissage à vie, d'aider les entreprises et les agences pour l'emploi à faire coïncider l'offre et la demande et de guider les individus dans leurs choix de formation et de carrière.

Elle demande en outre que soit révisée la recommandation n° 150 sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, pour tenir compte de la nouvelle approche en matière de formation. La nouvelle recommandation devrait être complétée à l'aide d'un recueil de directives pratiques et d'une base de données qui serait régulièrement mise à jour par l'OIT.

Pires formes de travail des enfants

L'OIT a annoncé qu'au bout d'une année d'existence, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, avait été ratifiée par 27 gouvernements¹, soit plus que toute autre convention de l'OIT pendant le même laps de temps. S'adressant aux délégués des États qui ont ratifié cette convention, le Directeur général a réitéré son intention de faire de l'abolition des pires formes de travail des enfants «une cause mondiale».

Cet instrument, qui avait été adopté à l'unanimité le 17 juin 1999 par la 87^e session de la Conférence internationale du Travail, complète d'autres normes internationales sur le travail des enfants, parmi lesquelles la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, qui a été ratifiée par 90 des 175 États membres de l'OIT. Il entrera



Une victoire : l'avenir

en vigueur le 19 novembre de cette année.

¹ Afrique du Sud, Belize, Botswana, Brésil, Canada, États-Unis, Finlande, Ghana, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jordanie, Malawi, Maurice, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, Qatar, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Seychelles, Slovaquie et Tunisie.

Le Président de la Conférence était Mario Alberto Flamarique, ministre du Travail, de la Formation et des Ressources humaines de l'Argentine. Les trois Vice-présidents étaient Thomas P. Moorhead (employeur), des États-Unis, Christian Appiah Agyei (travailleur), du Ghana, et Edit Bauer (gouvernement), de la Slovaquie.

Réunion de haut niveau sur le VIH/sida

«Le moment est venu non plus de parler... mais d'agir et de prendre des mesures qui fassent bouger les choses...»

Juan Somavia, dans son allocution à la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, 8 juin 2000

GENÈVE – La question du VIH/sida sans le monde a été traitée à plusieurs reprises et sous différentes formes pendant la Conférence. A l'issue d'une Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/sida et le monde du travail, celle-ci a adopté une résolution invitant les gouvernements des États membres et, s'il y a lieu, les organisations d'employeurs et de travailleurs à développer la capacité des partenaires sociaux à lutter contre l'épidémie, à renforcer les systèmes de sécurité et de santé au travail pour protéger les groupes à risque ainsi qu'à formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sociaux qui atténuent les effets du VIH/sida, à l'échelle du pays et de l'entreprise.

Les délégués ont également assisté à signature d'un accord-cadre de coopération entre l'OIT et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), qui constitue en fait un premier pas vers le coparrainage d'ONUSIDA.

Ont pris la parole durant la réunion de haut niveau Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, Somavia, Peter Piot, Directeur exécutif d'ONUSIDA, et Mercy Elisabeth Makhalemele, fondatrice du réseau sud-africain de lutte contre le sida «National Women's Alive Aids Network of South Africa.» (Voir l'article sur M^{me} Makhalemele, à la page suivante.)

Mise en garde contre les effets du sida

En outre, le Bureau international du Travail a publié une étude intitulée *VIH/sida : Une menace pour le travail décent, la productivité et le développement*¹, qui annonce un déclin prononcé des effectifs et de la qualité de la population active de plusieurs pays d'ici une vingtaine d'années. Les auteurs



Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, signe l'accord de coopération

constatent en effet que le VIH/sida non seulement a une incidence non négligeable sur la composition et la qualité de la main-d'œuvre de ces pays pour ce qui est de l'âge, des compétences et de l'expérience, mais encore qu'il entraîne une augmentation du travail des enfants et annule les avancées réalisées au prix de gros efforts sur le plan de la libération de la femme.

Selon les auteurs, les projections donnent une idée du recul de l'âge moyen de la population active, imputable au VIH/sida. A supposer que les taux d'activité demeurent inchangés, l'âge moyen de la main-d'œuvre dans les pays à forte prévalence de VIH/sida, baisserait encore de deux ans d'ici 2020. De ce fait, la main-d'œuvre sera davantage composée de jeunes et sera moins instruite, moins qualifiée et moins expérimentée.

«Les données découlant des activités de surveillance indiquent que l'Afrique subsaharienne est la région la plus durement atteinte et qu'elle doit être prioritairement la cible des mesures d'urgence», peut-on lire dans le rapport. «Les informations et tendances en provenance d'autres régions dénotent cependant la nécessité de se lancer dans des actions de prévention à grande échelle pour éviter que de semblables catastrophes ne se produisent ailleurs.»

Se fondant sur une analyse des données

démographiques concernant l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, Haïti, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Tanzanie, la Thaïlande et le Zimbabwe, le BIT indique que ces pays compteraient environ 24 millions de travailleurs en moins pour la seule année 2020, à cause de l'épidémie de sida.

Il a en outre calculé qu'en 2020, la population active de huit pays africains dans lesquels le taux de prévalence du VIH est supérieur à 10% de la population adulte – Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda et Zimbabwe – sera de 10 à 22% inférieure à ce qu'elle aurait été sans le VIH/sida, ce qui représente 11,5 millions de travailleurs en moins. En pourcentage, cela donne pour chacun de ces pays : Afrique du Sud : -17%, Botswana : -21%, Kenya : -15%, Malawi : -13%, Mozambique : -19%, Namibie : -22%, Ouganda : -12% et Zimbabwe : -21%.

Dans les pays où le taux de prévalence du VIH est inférieur à 10% de la population adulte – Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Haïti, Nigéria, Tanzanie et Thaïlande –, la main-d'œuvre devrait être inférieure de 3 à 9% (sauf en Thaïlande, où la différence dépasse tout juste 1%) à ce qu'elle aurait été s'il n'y avait pas le VIH/sida, soit un total d'environ 12,5 millions de travailleurs en moins, soit en pourcentage pour chaque pays : Cameroun : -4%, Éthiopie : -5%, Haïti : -4%, Côte d'Ivoire : -7%, Nigéria : -3%, Tanzanie : -8% et Thaïlande : -1%.

«On peut s'attendre à ce que la répartition par âge et par sexe de la population active se modifie compte tenu du nombre croissant de veuves et d'orphelins qui chercheront un gagne-pain et de la forte proportion de personnes atteintes du sida dans la tranche d'âge des 20 – 49 ans. Il en résultera une entrée précoce des enfants sur le marché du travail, des retraites prématurées pour les personnes atteintes du sida et le maintien de travailleurs plus âgés dans la population active par nécessité économique», prévoient les auteurs du rapport.



Le BIT lancera une série de projets de coopération technique dans les mois qui viennent, élaborera une stratégie de lutte contre le VIH/sida et prendra d'autres mesures dans le but d'atténuer les effets de la pandémie.

¹ VIH/sida: Une menace pour le travail décent, la productivité et le développement, document soumis pour discussion à la Réunion spéciale de haut niveau sur le VIH/sida et le monde du travail, Conférence internationale du Travail, 8 juin 2000, Bureau international du Travail, Genève, 2000, ISBN 92-2-212167-8.



BIT/Mai 2000



BIT/Mai 2000



BIT/Mai 2000



**AIDS :
FOR A
SOCIAL VACCINE**

Vidéo produite par BIT/
PRESSE. Diffusée par le Bureau
de l'information publique du BIT,
fax +4122/799-8577 ou par
e-mail: presse@ilo.org

LA DÉTERMINATION DE MERCY

«Nous pouvons prendre exemple sur cette famille pour nous donner du courage...»



BIT/Mai 2000

«En tant que membre de la collectivité, la meilleure façon d'agir est de frapper à la porte des gens et de leur présenter la situation telle qu'elle est. Si vous prenez un taxi, parlez du VIH. C'est ce que je fais parce que je pense que, dans un contexte comme le nôtre, où les gens savent que le sida rôde tout autour d'eux sans jamais en entendre parler, il faut créer une prise de conscience. Je saisis toutes les occasions. Si je vois des jeunes assis dans un coin, je me demande ce qu'ils font, de quoi ils parlent ; alors je m'approche d'eux et je me mêle à leur conversation.»

Mercy Makhalemele est une militante ; elle est bien connue à la télévision sud-africaine pour ses émissions sur les conditions d'existence des séropositifs et dans les réunions internationales où elle vient dire ce que signifie vivre avec le VIH/sida. Cette lutte, elle la mène depuis près de huit ans. A cette époque, enceinte de son deuxième enfant, elle a accepté de subir un test de dépistage du sida qui a révélé sa séropositivité. A ce moment-là, un tel résultat équivalait à une condamnation à mort, physique et sociale. Son mari l'a agressée et chassée de la maison. Son employeur l'a licenciée. Le bébé, une petite fille appelée Victoria, était séropositive à la naissance et a fini par succomber au sida.

Cette réaction en chaîne déclenchée par le résultat du test de dépistage, l'a poussée à s'engager jusqu'à aujourd'hui dans les programmes de sensibilisation au VIH/sida. Elle s'est

mise à participer aux réunions nationales et internationales pour faire valoir les droits des séropositifs et des malades du sida. Comme beaucoup de personnes de sa génération, elle doit travailler pour pouvoir se soigner, pour s'informer et pour sortir de la pauvreté dans laquelle elle précipite la maladie. C'est au niveau de sa communauté qu'elle s'engage le plus. Ayant révélé son état alors qu'elle se trouvait en dehors de son township, elle a alors découvert avec consternation que sa famille était victime du même isolement et du même rejet qu'elle-même, alors qu'aucun de ses membres n'est contaminés.

«A mon retour, nous avons organisé une campagne familiale. C'était l'une des premières campagnes contre le sida jamais menée dans ce township ; nous avons tous pris la parole, mon père, mon frère, moi-même... C'était une manière de dire, regardez, nous sommes une famille frappée par le VIH et comme, malheureusement, je ne m'en cache pas, ma famille et la communauté à laquelle j'appartiens ont du mal à l'accepter. Nous sommes ici pour dire que nous sommes tous menacés. Cette famille peut servir d'exemple et peut vous inspirer courage et volonté de vivre.»

Depuis cette première campagne, Mercy a élargi son champ d'action et à la nation tout entière. Elle travaille, par exemple, avec le Kwazulu Youth Orchestra qui s'occupe de la sensibilisation et de l'emploi des jeunes musiciens ou dans le cadre de l'initiative de développement communautaire (CDI) dont le but est d'inciter les jeunes acteurs et dramaturges à «rompre le silence» qui entoure le VIH/sida en parrainant des productions théâtrales originales. Elle a pris la parole dans un nombre incalculable de lieux de travail, participe au Projet sida de la Commission sud-africaine des lois et, tout récemment, elle s'est adressée aux participants à la Réunion spéciale de haut niveau de l'OIT sur le VIH/sida et le monde du travail.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies
«Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes. Développement et paix
pour le XXI^e siècle»

Rapport : Cinq ans après Beijing

Des progrès sur la voie de l'égalité entre les sexes mais «épars et inégaux»

Huit mille participants (dont 77% de femmes) de 178 États membres de l'ONU, de trois États non membres, d'institutions et de programmes spécialisés et plus de 2000 ONG se sont réunis du 5 au 9 juin à New York, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème : «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle». Ils ont passé en revue les progrès accomplis et les difficultés qui se sont fait jour depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).

Le document de 44 pages qui a été adopté à l'issue de cette session confirme l'intégralité des engagements du Programme d'action de Beijing. Certaines dispositions d'importance capitale ont été renforcées et de nouvelles mesures ont été incluses, notamment pour combattre la traite et la violence dont sont victimes les femmes, pour garantir que celles-ci bénéficient pleinement de leurs droits à la santé et aux services correspondants, pour leur donner un pouvoir de décision dans les domaines de l'économie et de la politique et pour faciliter leur participation à la prévention et au règlement des conflits. En outre, des décisions ont été prises pour garantir que les femmes tirent profit de la mondialisation plutôt que d'en subir les inconvénients.

Beijing + 5 a montré que des progrès, certes épars et inégaux, avaient été accomplis sur la voie de l'égalité entre les sexes. Le débat sur la question hommes-femmes a gagné en profondeur et cette question est désormais inscrite au programme de la quasi-totalité des pays. Encore faut-il passer de la parole aux actes, ce qui est bien le plus difficile.

En outre, des divergences sont apparues sur des questions telles que la santé génésique et les droits concernant la sexualité. Comme l'a déclaré le Directeur général dans le message qu'il a adressé au Président de l'Assemblée générale : «Chaque fois que nous défendons la cause de l'égalité entre les sexes en la présentant comme une question de droit de l'homme, de justice sociale, de bon sens économique et de développement durable, nous effectuons un pas décisif vers la mondialisation du progrès social.»



BIT/Jacques Maillard

Réaliser l'égalité entre les sexes suppose non pas des solutions sectorielles mais des démarches holistiques et harmonisées aux échelons national, régional et international ainsi que des partenariats solides entre hommes et femmes. Des efforts concertés doivent être déployés pour garantir que le contexte soit favorable à l'accès des hommes et des femmes à un travail décent qui leur apportera la sécurité et un niveau de vie satisfaisant pour eux-mêmes et leur famille.

Lors d'une réunion de travail du comité interinstitutionnel sur les femmes et l'égalité entre les sexes, l'OIT a été citée comme étant l'institution qui a adopté l'approche la plus systématique en ce qui concerne l'intégration des critères d'équité entre les sexes et comme un bon exemple pour la prise en compte des différences entre les sexes dans la budgétisation.

L'OIT a accordé une grande importance à Beijing + 5 et a participé activement à cette conférence :

Le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes a préparé et publié un rapport spécial sur le travail décent pour les femmes (en anglais seulement: *Decent Work for Women*) qui présente une proposition globale pour accélérer la mise en œuvre du Programme

d'action de Beijing. Le BIT a organisé trois activités spéciales : une réunion de travail sur le travail décent pour les femmes, une autre sur les travailleuses âgées et une troisième sur l'accès des femmes à l'autonomie et le financement de proximité.

Une fonctionnaire du BIT a participé en qualité d'intervenante à un atelier sur les mesures à prendre pour favoriser l'égalité, l'emploi et la justice dans l'économie mondiale, organisé par la CISL et la Fondation Friedrich-Ebert. Les publications du BIT étaient exposées et distribuées à un stand de l'OIT où de nombreux participants sont venus échanger des avis et demander des renseignements techniques. Des démonstrations sur ordinateur ont permis de mieux faire connaître les bases de données du BIT sur la question hommes-femmes.

Beijing + 5 a offert à l'OIT une excellente occasion de créer et de consolider ses contacts avec les participants des gouvernements et des organisations non gouvernementales de toutes les régions et avec les représentants des institutions des Nations Unies. Cela aidera le BIT à élaborer des stratégies de suivi de Beijing + 5 à ces différents niveaux.

Janine Rogers,
économiste, Bureau de l'égalité entre
hommes et femmes

Planète Travail



TENDANCES

● À en croire une étude récente, les Britanniques travaillent davantage, plus vite et dans un climat plus tendu qu'il y a 10 ou 20 ans. Selon un rapport établi par un professeur de l'Université de Kent, le **Royaume-Uni** est celui des 13 États européens dans lequel le travail est devenu le plus intense, l'Allemagne étant celui qui a connu la plus faible intensification. Ainsi, à la fin des années quatre-vingt-dix, un ménage britannique moyen composé de deux adultes, travaillait sept heures de plus par semaine qu'au début des années quatre-vingt. A noter que l'accélération du rythme de travail a été plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. (*The Guardian*, 21 juin 2000)

● Travailleurs et cadres ont des opinions différentes sur les intrigues de bureau. Dans deux sondages séparés couvrant tout le territoire des **États-Unis**, Office Team, une agence de placement privée, a demandé à des employés de bureau et à des cadres s'ils pensaient que les intrigues de bureau avaient diminué ou augmenté au cours de ces cinq dernières années. Sur les 720 employés interrogés, 36% ont répondu qu'elles avaient augmenté alors que 12% seulement des 150 cadres ont déclaré avoir constaté une telle augmentation. (*PRNewswire, États-Unis*, 19 juin 2000)

● Aux **États-Unis**, de plus en plus de femmes ont découvert que posséder sa propre entreprise peut les aider à équilibrer exigences familiales et réussite professionnelle. En effet, selon la Fondation nationale pour les femmes propriétaires d'entreprise, le nombre d'entreprises appartenant à des femmes a doublé depuis 1987, passant de 4,5 à 9,1 millions, soit un rythme de création d'entreprises une fois et demie supérieur à celui des hommes. Pourtant, le ministère

américain du Commerce indique qu'en 1998, les femmes représentaient seulement 28% des informaticiens et des analystes de systèmes et 31% des programmeurs. La fondation s'est donné pour objectif de combler l'écart entre les femmes chefs d'entreprise et le pourcentage de celles qui travaillent dans la technologie en aidant les femmes à concrétiser leurs ambitions professionnelles. (*San Jose Mercury News*, 19 juin 2000)

● A l'heure où la mondialisation créée des géants de l'automobile par le biais de fusions-acquisitions transnationales, les travailleurs ne veulent pas être en reste. Le puissant syndicat allemand IG-Metall de Volkswagen a créé le premier comité d'entreprise mondial de la branche, au sein duquel 30 délégués représentent plus de 300 000 salariés de 40 sites de production implantés dans le monde entier. La nouvelle «solidarité sans frontières» des travailleurs laisse entrevoir la perspective d'une coordination syndicale à l'échelle de l'entreprise, où que se trouvent les usines. Néanmoins, les réalités nationales seront respectées: «Nous ne pouvons ni ne voulons rendre tout le monde uniforme», affirme l'un des organisateurs. (*Agence France presse dans la Tribune de Genève*, 22 juin 2000)

Nouvelles du monde du travail

LÉGISLATION ET DISCRIMINATION

● Le Minshuto (parti démocrate du **Japon**) et d'autres partis prévoient de soumettre un projet de loi exigeant des employeurs qu'ils accordent davantage de congés aux salariés qui souhaitent se porter candidats à des mandats publics. A l'heure actuelle, peu de salariés se présentent à des élections parce que beaucoup d'employeurs estiment qu'ils doivent d'abord quitter leur emploi. De ce fait, les candidats politiques potentiels risquent de perdre leur source de revenu s'ils ne sont pas élus. La loi proposée garantirait la continuité de l'emploi aux candidats au cas où ils n'obtiendraient pas de sièges et leur ménagerait du temps libre pendant leur campagne. (*The Yomiuri Shimbun*, 21 juin 2000)

● Regain d'espoir pour les «travailleurs âgés»? Il semble qu'aux **États-Unis**, les employeurs soient en train de découvrir que les années d'expérience, les relations et l'efficacité des travailleurs de plus de 50 ans valent parfois leur pesant d'or. Le Bureau du recensement considère que la fascination de ces dix dernières années pour les 20-35 ans est en train de s'estomper, et qu'il y a à cela une bonne raison – d'ordre démo-

graphique – étant donné que la réserve de travailleurs jeunes a diminué de 6 millions tandis que le nombre des personnes de plus de 50 ans a augmenté de 12 millions. Un cabinet de recrutement indique que la proportion de personnes placées dans des nouveaux emplois à l'âge de 50



BIT/Jacques Maillard

ans est passée à 5 à 20% en dix ans. (*New York Times* pour l'*International Herald Tribune*, 22 juin 2000)

● En **Suède**, le congé de maternité a tendance à se masculiniser. Depuis 1995, près de 50% des nouveaux pères ont pris plus d'un mois de congé pour s'occuper de leurs enfants et le gouvernement social-démocrate envisage de proposer un projet de loi qui aiderait les hommes à passer encore plus de temps à la maison avec leurs enfants. Certains employeurs donnent d'ailleurs un coup de main dans ce sens. Par exemple, une entreprise de composants électroniques verse aux pères qui restent à la maison des subventions salariales équivalentes à 80% de leurs traitements. (*The Financial Times*, 23 juin 2000)

● Au **Japon**, certains milieux considèrent que la récente vague d'externalisation des emplois de bureau vise tout spécialement les femmes. En réponse, le mi-

nistère japonais du Travail a décidé de procéder à des vérifications chaque fois que cette pratique met en cause des emplois non spécialisés, qui sont souvent occupés par des femmes. En vertu de la loi japonaise sur l'égalité des chances dans l'emploi, la discrimination envers les femmes est interdite dans les offres d'emploi, le placement et l'avancement. Les entreprises qui réduiraient leurs effectifs féminins en externalisant les services de bureau ou en créant des filiales seront tenues de cesser cette pratique. (*The Yomiuri Shimbun*, 21 juin 2000)



BIT/Jacques Maillard

ACTION SYNDICALE

● Les médecins de **Corée du Sud** se sont mis en grève contre une nouvelle loi sur les ordonnances médicales, aux termes de laquelle les médecins sont uniquement habilités à prescrire les médicaments et les pharmaciens à les vendre. Les médecins sud-coréens ont protesté contre cette loi arguant qu'elle causerait trop de désagréments et ferait chuter leurs revenus. L'Association médicale de Corée a annoncé qu'elle avait élaboré un autre texte de loi et ne cesserait la grève que si les négociations avec le gouvernement aboutissaient à des résultats satisfaisants. (*Yonhap News Agency*, 21 juin 2000).

● L'AEEU, qui le plus grand syndicat **britannique** du génie mécanique, s'est prononcé en faveur de la création de syndicats transnationaux pour relever les défis de la mondialisation. S'adressant à la Fédération internationale des travailleurs de la métallurgie, à Birmingham, Sir Ken Jackson, secrétaire général de l'AEEU, a déclaré que la formation de partenariats mondiaux par le biais de fusions et de regroupements permettrait aux syndicats de passer du statut d'observateurs incertains à celui d'acteurs du changement. (*Financial Times*, 21 juin 2000)

RÉMUNÉRATION

● Au **Mozambique**, le salaire minimum versé aux travailleurs est souvent inférieur au montant recommandé par l'Organisation internationale du Travail pour les pays en développement, indique la Confédération des syndicats libres et indépendants du Mozambique. Dans ce pays, le salaire minimum est de 450 000 meticais, ce qui équivaut à environ 29 dollars, soit beaucoup moins que les 50 dollars recommandés. Jeremias Timane, secrétaire général de la Confédération, a déclaré que l'ensemble des partenaires sociaux et le parlement devraient revoir les dispositions concernant le salaire minimum. (*Radio Mozambique*, 13 juin 2000).

● Les gens de mer travaillant à bord de navires hauturiers aux **Philippines** percevront une augmentation de salaire de 30%, ce qui établira le salaire minimum des équipages philippins au niveau fixé pour le salaire minimum par l'OIT. Selon le ministre philippin du Travail et de l'Emploi, le salaire de base des marins philippins passera ainsi de 335 à 385 dollars le 1^{er} juillet, puis à 435 le 1^{er} janvier. En réalité, cette augmentation a surtout été décidée pour harmoniser le taux officiel du salaire minimum avec les grilles de salaires existantes, beaucoup de marins philippins étant déjà rétribués à un taux supérieur à l'ancien taux officiel. La question du salaire minimum de l'OIT préoccupe les armateurs du monde entier, selon lesquels les salaires minima devraient être fixés par les employeurs et les travailleurs eux-mêmes. (*New Straits Times Press*, Malaisie, 19 juin 2000).

VIH/SIDA

● Le gouvernement de la **Tanzanie**, en proie à une grave crise due au VIH/sida, a demandé aux chefs religieux de participer à la lutte contre la maladie. Les autorités de l'État imputent à certaines pratiques telles que «l'héritage des épouses» la propagation de la maladie et ont prié les autorités religieuses d'accorder la priorité aux campagnes de sensibilisation dans les activités quotidiennes. Cet appel a été lancé au moment où l'on apprenait que l'Église catholique romaine de Tanzanie s'appretait à lancer dans chacun de ses diocèses des campagnes sur le sida comprenant des soins à domicile, un accompagnement psychologique, des services d'éducation sur le sida, la prise en charge des orphelins et des enfants déplacés ainsi qu'une assistance aux personnes atteintes de la maladie. Les responsables religieux disent qu'ils espèrent garantir la sûreté des dons de sang et contribuer à la prévention et à la réduction des maladies sexuellement transmissibles, mais qu'ils manquent d'argent. En Tanzanie, les premiers cas de sida ont été signa-

lés en 1983. Plus de 1,6 millions de Tanzaniens, soit un habitant sur dix, seraient contaminés par le VIH, le virus qui provoque le sida, première cause de décès dans le pays. (*TOMRIC Agency*, diffusé par *Africa News Online*, 16 juin 2000).

SPORT

● Hors-jeu ? Après l'échec l'année dernière d'une stratégie de démission collective du Syndicat des arbitres de base-ball aux **États-Unis**, le nouveau syndicat est de nouveau face à face avec les patrons des équipes de première division. Cette fois, le différend porte sur l'encadrement et la discipline ainsi que sur les traitements et les emplois des 22 arbitres qui s'étaient mis en grève sans succès l'année dernière. Au moment où les deux parties venaient de conclure un «accord de principe», les négociations échouèrent, les arbitres frustrés envisageant alors de faire la grève et les autorités du base-ball dé-



clarant qu'elles les attendaient de pied ferme. Le nouveau syndicat, créé pour établir des relations moins conflictuelles avec la direction sont en train de découvrir que les négociations hors terrain sont aussi difficiles que les discussions avec les managers à propos d'un arbitrage contesté. (*The New York Times*, 21 juin 2000). □



- *Rapidité du changement*
- *Mondialisation*
- *Réforme économique*
- *Tourmente financière*
- *Précarité*
- *Exclusion*
- *Agitation sociale*



- *Consultation*
- *Négociation*
- *Négociation collective*
- *Autonomisation*
- *Égalité*
- *Intégration*



Organisation
internationale du Travail



Nous vivons dans un monde en mutation.

La mondialisation et les réformes économiques transforment notre façon de vivre et de travailler. Les nouvelles technologies de l'information encouragent le processus d'intégration et de concurrence internationales, poussant ainsi le monde des affaires à s'adapter pour survivre. Les nouvelles formes d'organisation du travail à domicile et du travail transfrontalier représentent un défi pour les syndicats qui doivent élaborer des stratégies et des structures destinées à garantir la représentation adéquate des travailleurs. Le fait que l'économie informelle gagne du terrain prive des millions de personnes d'une couverture sociale. Les organisations non-gouvernementales et les associations de la société civile se font de plus en plus entendre lors d'actions menées pour s'attaquer au problème de l'écart entre les nantis et les démunis.

Les solutions doivent être adaptées aux problèmes qui évoluent,

mais l'objectif primordial reste le même: promouvoir les possibilités pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.

Le dialogue social est le premier - et le plus important - pas vers une action concertée.

Le dialogue est au cœur de l'harmonie sociale, de la résolution des problèmes et du règlement des conflits, et même de la réconciliation.



Le dialogue social: un moyen et une fin... une action et un résultat

Le dialogue social est interprété comme recouvrant toutes formes de négociation, de consultation, ou simplement l'échange d'informations entre, ou parmi, les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, sur des questions d'intérêt mutuel relatives à la politique économique et sociale.

L'OIT est une enceinte où s'élabore le consensus.

Sa structure tripartite reflète la conviction que les meilleures solutions découlent du dialogue social sous ses diverses formes et à ses différents niveaux, depuis les consultations et la coopération tripartites nationales jusqu'à la négociation collective au niveau de l'entreprise. En engageant le dialogue, les partenaires sociaux renforcent également le processus démocratique et édifient des institutions du marché du travail solides et adaptables qui contribuent à l'instauration de la stabilité et de la paix sociales et économiques à long terme.

Présentation du Programme focal pour le renforcement du dialogue social...

Lors de sa récente réorganisation, le BIT a regroupé ses départements techniques sous quatre objectifs stratégiques afin de se donner les moyens de concentrer son travail et ses énergies intellectuelles autour de buts différents mais en corrélation. Chaque objectif a été repris dans quatre secteurs exécutifs: les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale, et le dialogue social. De plus, des programmes focaux internationaux entrecroisant les limites des départements ont été créés pour rassembler une masse importante de recherches et d'activités de coopération technique dans des domaines essentiels. Le Programme focal pour le renforcement du dialogue social a été établi pour consolider et promouvoir la pratique du dialogue social dans les Etats Membres de l'OIT, comme un moyen de communication entre les administrations du travail, les syndicats et les associations d'employeurs, et de formation d'un consensus sur l'abord des politiques et des mesures concrètes afin d'assurer un développement social et économique équitable.

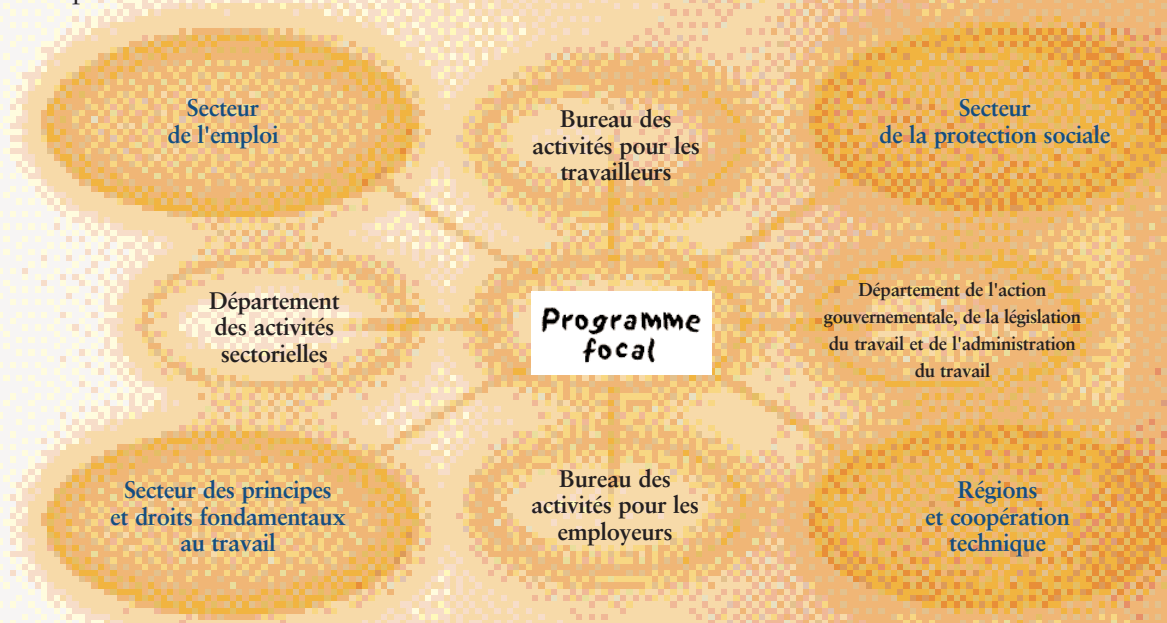
Objectifs clés:

- 1 Promouvoir le dialogue social comme instrument pour la démocratie, les droits au travail et l'édification d'accords collectifs, de sorte qu'il soit accepté et utilisé plus largement;
- 2 Renforcer les institutions, les rouages et les méthodes du dialogue social dans les Etats Membres de l'OIT;
- 3 Augmenter la représentation, les moyens et les services des parties au dialogue social.

Principaux domaines d'activité:

- 1 L'avancement des connaissances dans l'idée de construire une solide base d'information et d'étudier les facteurs influant sur le succès du dialogue social;
- 2 La préconisation d'un message vigoureux sur l'avenir prometteur du dialogue social adressé à tous les niveaux de prise de décisions dans la société;
- 3 L'apport de services consultatifs et d'assistance technique pour les constituants de l'OIT dans l'engagement vers le dialogue social.

La coopération entre les secteurs et départements fait partie du *modus operandi* du BIT. Le **Programme focal pour le renforcement du dialogue social** constitue le point central sur les questions de dialogue social, apportant un plan d'action qui implique une coordination interne étroite avec tous les secteurs et départements du BIT. Ses premiers partenaires sont les unités du Secteur du dialogue social auquel il est lui-même rattaché, c'est-à-dire: le Bureau des activités pour les travailleurs, le Bureau des activités pour les employeurs, le Département de l'action gouvernementale, de la législation du travail et de l'administration du travail, et le Département des activités sectorielles.



Mise en lumière de résultats positifs du dialogue social

Botswana, Lesotho, Namibie, Afrique du Sud: les réformes du droit du travail et des institutions, faites sur une base tripartite, ont contribué à la prévention et la résolution des conflits.

Indonésie: depuis juin 1998, d'importantes consultations tripartites ont permis de procéder à une réforme de la législation nationale du travail, conformément aux normes de l'OIT.

El Salvador: le dialogue social a largement contribué à l'instauration du processus de paix et de progrès.

Italie: le dialogue social a joué un rôle important dans les initiatives de création d'emplois en Italie du Nord. Chacun des partenaires sociaux a un rôle à jouer en attirant les investissements dans la région de façon à créer des emplois décents dans les entreprises utilisant des technologies de pointe.



Pour plus d'informations :

Programme focal pour le renforcement du dialogue social
Secteur du dialogue social
Bureau international du Travail
4, route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse
Tél.: +41 22/799 7035 - Fax: +41 22/799 8749
E-mail: ifpdialogue@ilo.org - Internet: www.ilo.org



SOS vieux jours

Vieux et pauvres : Un nouveau rapport annonce que la plupart des travailleurs de la planète n'auront pas de pension de retraite

Les futurs retraités sont-ils voués à l'indigence? Selon une récente publication du Bureau international du Travail (BIT), 90% de la population mondiale en âge de travailler n'est pas couverte par des régimes de retraite qui peuvent lui garantir un revenu suffisant. Les auteurs de cet ouvrage, intitulé *Social Security Pensions : Development and Reform*, pointent le doigt sur la mauvaise gestion d'une grande partie des régimes en vigueur qui, selon eux, expose une grande partie de la population mondiale à la pauvreté durant la vieillesse.

Même lorsque la protection est quasi universelle et lorsque les régimes sont gérés correctement, comme dans les pays industrialisés avancés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – essentiellement l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale, le Japon et l'Australie – le financement des retraites posera de graves problèmes au fur et à mesure que les populations vieilliront et que les pays s'efforceront de diversifier les risques pour les personnes.

«En moyenne, les pays de l'OCDE consacrent 10% de leur produit intérieur brut (PIB) aux pensions de vieillesse, soit plus que leurs dépenses de santé», explique Colin Gillion, directeur du Département de la sécurité sociale du BIT et coordonnateur de l'ouvrage. Et ce pourcentage est en augmentation, ce qui fait dire à M. Gillion que les régimes de retraite de l'OCDE «sont généralement excellents mais chers. La meilleure manière de résoudre le problème du vieillissement de la population consiste à augmenter l'âge effectif de la retraite et le nombre des femmes économiquement actives».

Les auteurs de l'étude estiment que le système de retraite des États-Unis – et dans une moindre mesure celui du Royaume-Uni – comportent davantage de risques pour leurs membres que ceux des pays d'Europe occidentale car ils dépendent dans une plus large mesure de régimes professionnels et privés et non d'un financement complètement assuré par les pouvoirs publics.

Ils mettent également en garde contre l'une des solutions les plus en vogue pour aider les régimes de retraite à faire face aux besoins à venir – l'investissement sur les marchés financiers. Selon Colin Gillion, «investir sur les marchés financiers est une opération tout à fait aléatoire: dans les régimes de pensions actuels, les gens peuvent épargner jusqu'à 30% de plus que ce dont ils ont besoin – ce qui réduirait leurs dépenses pendant leur vie active; ou ils peuvent épargner 30% de moins – ce qui réduirait fortement leurs dépenses une fois à la retraite. Le tour que prendront les choses ne peut être prévu en début de vie active».

Le BIT pense que l'une des solutions pour les États-Unis pourrait être d'augmenter la cotisation des travailleurs et des employeurs à la sécurité sociale: «Augmenter le taux de cotisation de 1 ou 2%, ou mieux, repousser progressivement l'âge effectif du départ à la retraite, résoudrait durablement la plupart des problèmes de déficit dans les Amériques», déclare M. Gillion.

Légiférer n'est pas chose facile

De nombreux pays de l'OCDE ont adopté des mesures législatives élevant l'âge de la retraite anticipée afin d'inciter les travailleurs à retarder leur départ à la retraite. Plusieurs ont diminué les prestations en augmentant le nombre d'années servant au calcul de la moyenne des revenus, en accordant des revalorisations des pensions moins généreuses pour les retraités ou en imposant une carrière plus longue pour l'ouverture du droit à certaines prestations.

Cependant, cette sorte d'équilibrage des conditions d'ouverture du droit et de l'âge de la retraite est un luxe que la plupart des pays ne peuvent s'offrir. Il est difficile à réaliser sur le plan politique et il peut compromettre le consensus social sur lequel reposent les régimes de retraite.

«Le problème que pose l'incapacité des régimes de retraite à couvrir la totalité des besoins s'aggravera dans le monde entier avec l'allongement de l'espérance de vie et

la disparition de la famille élargie, qui garantissait autrefois la protection vieillesse», explique M. Gillion.

On trouvera ci-dessous quelques-unes des conclusions de cette étude

- Dans les pays de l'ex-Union soviétique, les régimes de retraite n'ont pratiquement plus aucune valeur du fait de l'effondrement des économies nationales.
- D'une manière générale, les régimes de retraite sont très faibles et mal gérés en Afrique.
- En Asie, les régimes de retraite ont été affaiblis par la tempête financière qui a ébranlé le continent à la fin des années quatre-vingt-dix.
- Dans les États arabes du Moyen-Orient, les régimes de retraite sont assez récents et se heurtent à un problème majeur, dû au fait que les nombreux travailleurs étrangers n'ont pas le droit de s'affilier à ces régimes.
- En Amérique latine et dans les Caraïbes, en raison du mauvais fonctionnement de nombreux régimes de retraite, un nombre croissant de pays (au moins huit) sont en train de changer de système.

Le rapport attribue à cinq causes principales l'incapacité des régimes de retraite des pays en développement et des pays en cours de réforme à offrir de meilleures prestations :

- Dans de nombreux pays en développement, la majorité de la population travaille dans le secteur informel ou dans des régions rurales qui offrent peu voire aucune prestation ou protection d'aucune sorte aux travailleurs.
- Les salariés des petites entreprises de moins de dix salariés sont souvent exclus des régimes de retraite de la sécurité sociale.
- Beaucoup de régimes de retraite sont mal gérés et supportent de ce fait des frais administratifs excessifs et ne servent pas les prestations en temps voulu.
- Beaucoup de régimes n'encaissent pas la totalité des cotisations dues et sont donc déficitaires.
- Beaucoup de régimes s'appuient sur des systèmes de financement qui sont faibles et non réglementés et risquent d'être livrés à la corruption.

Les régimes de retraite région par région

Pays de l'OCDE — Les pays de l'OCDE s'appuient essentiellement sur des régimes par répartition à prestations définies pour les prestations de retraite de la sécurité sociale. Ces régimes de sécurité sociale par répartition sont souvent complétés par des régimes volontaires par capitalisation, généralement gérés par le secteur privé. «Cela signifie que les régimes auront tous besoin de recettes supplémentaires — qu'elles proviennent d'impôts plus élevés ou d'une élévation des taux de participation ou encore de la population active», fait observer M. Gillion. «Le BIT est d'avis que la génération qui travaille peut augmenter sa participation en élevant l'âge effectif de départ à la retraite ou en augmentant les taux d'activité des femmes. Et cela qu'il s'agisse d'un régime public ou privé, partiellement ou entièrement financé par capitalisation.»

Asie et Pacifique — Les régimes de retraite par capitalisation de la région asiatique ont fortement souffert des remous financiers découlant en partie de la réglementation excessive par les pouvoirs publics des systèmes financiers nationaux. «Singapour et la Corée du Sud ont probablement les régimes de pensions les plus sains et les plus complets de l'Asie», déclare M. Gillion.

Une caractéristique frappante de cette région est le grand nombre de pays qui ne possèdent pas de régimes de retraite obligatoires, héritage de l'époque où la plupart de ces pays étaient des colonies britanniques dans lesquelles existaient des caisses de prévoyance. La caisse de prévoyance — qui verse habituellement une somme forfaitaire au moment du départ à la retraite et un montant mensuel fixe pendant toute la durée de celle-ci — ne remplit pas la même fonction qu'un régime de retraite puisqu'elle n'assure pas un revenu de remplacement pendant toute la durée de la retraite. L'Indonésie, la Malaisie et Singapour servent les prestations grâce à des caisses de prévoyance.

Les pays de la région qui ont moins subi l'influence britannique ont, pour la plupart, mis en place des régimes d'assurance sociale retraite pour assurer la protection des salariés et, dans certains cas, des travailleurs indépendants. Il s'agit de pays aussi divers que la République de Corée, les Philippines et le Viet Nam. Un petit nombre de pays, notamment la Thaïlande jusqu'en 1998, n'ont pas de régime de retraite obligatoire.

Le Pakistan, malgré ses liens étroits avec la Grande-Bretagne, a opté pour un régime d'assurance sociale retraite dans les années soixante-dix. L'Inde a elle aussi récemment adopté un régime d'assurance sociale retraite, mais un demi-siècle après la fin de la domination britannique.

Afrique — À de rares exceptions près, le niveau de protection et l'efficacité des régimes de protection sociale existants qui couvrent la retraite, l'invalidité et le décès en Afrique sont généralement faibles. Cette situation est imputable à plusieurs facteurs dont certains sont d'ordre politique et économique; d'autres résultent de lacunes dans la gouvernance à tous les niveaux, de la conception des régimes à leur fonctionnement.

Souvent, les régimes adoptés à l'ère coloniale ne tenaient pas suffisamment compte du contexte socioculturel et s'avéraient dès lors limités et inadaptés. Ces problèmes ont été aggravés encore depuis l'indépendance par des conditions économiques et politiques défavorables ainsi que par une mauvaise gestion. Beaucoup de régimes de retraite africains n'ont pas garanti une protection sociale effective, même pour la petite minorité de la population concernée.

Certains pays africains versent des prestations par le biais de caisses de prévoyance mais tendent actuellement à les supprimer au profit de fonds par répartition à prestations définies, comme ce fut le cas récemment en Tanzanie.

Amérique latine et Caraïbes — La plupart des pays de la région versent des prestations dans le cadre de régimes par répartition à prestations définies. Toutefois, en raison du mauvais fonctionnement de leurs régimes de sécurité sociale à prestations définies, un nombre croissant de pays — huit en 1998 — sont passés au moins en partie à des régimes à cotisations définies. Ces régimes consistent en comptes individuels entièrement financés par capitalisation qui sont gérés par des gestionnaires de fonds de pension du secteur privé. Parfois, les pouvoirs publics exploitent aussi eux-mêmes une société de gestion des fonds de pensions qui recrute sa clientèle parmi les travailleurs, faisant ainsi concurrence aux sociétés privées.

On avait cru initialement que le passage à un régime de cotisations définies réduirait la fraude sociale (parce que les prestations seraient plus étroitement liées aux cotisations), mais ce problème demeure dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans les Caraïbes, certains pays ont commencé à transformer leurs caisses de prévoyance en régimes par répartition à prestations définies.

États arabes du Moyen-Orient — Dans cette région où l'on trouve certains des pays les plus riches ou les plus pauvres du monde, les régimes de retraite sont en général relativement récents, tous ayant moins de 50 ans. Tous sont des régimes traditionnels à prestations définies et sont dans la plupart des cas financés au moyen de cotisations versées par les employeurs et les travailleurs, les déficits éventuels étant pris en charge par l'État.

Dans cette région, les taux de natalité étant généralement élevés, le vieillissement démographique n'est pas considéré comme un problème. La population active se compose parfois d'un grand nombre de travailleurs étrangers. Le traitement réservé à ces travailleurs étrangers constitue un problème, car certains pays les excluent de leurs régimes de retraite.

Europe centrale et orientale et Asie centrale — Les pays de cette région sont dans la phase de transition de l'économie planifiée à l'économie de marché, ou n'ont pas encore fini de régler la note de la transition. Dans la plupart d'entre eux, les régimes de protection sociale présentent des caractéristiques héritées des systèmes des anciennes économies planifiées, à savoir une composante visible (explicite) et une composante invisible (implicite). Le système visible prenait en charge les pensions de retraite, les prestations en espèces à court terme et les soins de santé. La composante invisible offrait davantage de sécurité par le biais des mécanismes socialistes de redistribution des revenus garantissant l'emploi, mettant à la disposition des gens des logements bon marché et subventionnant fortement les biens et services de première nécessité, les fournitures scolaires, les livres et les biens et services culturels.

Bon nombre de ces pays sont en train de revoir leurs régimes de sécurité sociale et certains adoptent des régimes à cotisations définies. Il est encore trop tôt pour évaluer la performance de ces régimes, mais on peut d'ores et déjà affirmer que ceux de pays tels que la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie se portent bien. En revanche, les pays qui faisaient partie de l'ex-Union soviétique, de la Russie aux nations d'Asie centrale, s'en sortent beaucoup moins bien en raison de l'extrême faiblesse de leur économie.

Souffrance et régression

Après la chute: En Ukraine, la majorité des travailleurs sont sans travail, en congé ou sans revenu

GENÈVE – Selon une étude du BIT sur les entreprises du secteur industriel en Ukraine¹, les dix années qui ont suivi le démantèlement de l'Union soviétique ont été marquées par un déclin économique et une chute vertigineuse des niveaux de vie. Les travailleurs sont employés sur le papier, d'autres sont en congé sans solde. Et d'autres encore n'ont carrément pas de moyens de subsistance.

«Les statistiques classiques sur l'emploi et le chômage dénaturent la réalité et prêtent à confusion», affirme Guy Standing, Directeur du Programme focal sur la sécurité socio-économique au XXI^e siècle, qui a conçu l'enquête* en question. «La plupart des personnes censées être employées sont sans travail, et un grand nombre de celles qui en ont un ne sont pas rétribuées», ajoute-t-il.

Cette enquête a été réalisée en 1999 dans tout le pays, auprès d'un échantillon repré-

sentatif de 690 entreprises qui employaient en tout 583 679 travailleurs. Une autre est actuellement en cours. Elle a abouti aux conclusions suivantes:

- Les entreprises de l'industrie ukrainienne tournent à moins de 44% de leur capacité, contre 66% en 1995 – ce qui représente un déclin sans précédent et un pourcentage très inférieur à celui de tout autre pays industrialisé.

- Plus de 38% des entreprises disent qu'elles pourraient produire la même chose avec moins de travailleurs, bien qu'elles aient déjà énormément réduit leurs effectifs au cours de la décennie écoulée.

- Les entreprises qui affirment pouvoir réduire l'emploi sans diminuer la production estiment, en moyenne, qu'elles pourraient supprimer un poste sur quatre.

- Plus de 18% de tous les travailleurs étaient, au moment de l'enquête, en «congé administratif» sans solde, c'est-à-dire licen-

ciés – comptabilisés comme employés mais en réalité au chômage, depuis trois mois au moins pour une grande partie d'entre eux.

- Plus de 20% des travailleurs étaient en chômage partiel, la plupart ne percevant aucun revenu; même pour ceux qui n'étaient pas considérés comme étant en chômage partiel, la semaine de travail était réduite – 32 heures en moyenne – alors que la semaine de travail normale est de 40 heures dans le pays.

- Environ 12% de toutes les femmes censées être employées dans des usines étaient en «congé maternité» à long terme, alors que le taux de fécondité est extrêmement faible. On peut donc considérer que ce type de congé équivalait en réalité à un licenciement; d'ailleurs, la durée du congé maternité était supérieure dans les entreprises les plus en difficulté et qui avaient le plus réduit leurs effectifs.

- Compte tenu de l'excédent manifeste de main-d'œuvre, environ un tiers de tous les travailleurs sont licenciés à un moment ou un autre, alors qu'ils sont toujours comptabilisés comme étant employés, d'où l'absurdité d'un taux de chômage déclaré, qui, officiellement, demeure inférieur à 5%.

- En 1999, plus de 80% de toutes les usines déclaraient avoir beaucoup de mal à payer les salaires.

- Quatre usines sur cinq n'avaient pas payé le salaire contractuels et, dans ces usines, les arriérés de salaire remontaient à plus de 20 semaines en moyenne.

- L'inégalité salariale s'est accrue depuis le début des années quatre-vingt-dix, au sein des entreprises, à l'intérieur d'une même branche et d'une branche à une autre. Qui plus est, les avantages sociaux se sont d'une manière générale érodés, mais ils sont restés plus élevés dans les entreprises qui versaient les plus hauts salaires, ce qui a encore accentué les inégalités. En réalité, ce sont surtout les entreprises à bas salaires qui ont réduit ces avantages.

- Dans la plupart des usines, une petite minorité de travailleurs percevaient des salaires très inférieurs à la moyenne et au minimum vital; l'existence de cette catégorie de travailleurs est, en partie, le résultat de la politique des revenus basée sur l'impôt que les institutions financières internationales ont encouragé le pays à adopter au début de la décennie.

- Les avantages fournis par les entreprises et les services sociaux ont progressivement diminué; or ces avantages constituaient depuis longtemps le pilier de la protection sociale et compensaient la modicité des salaires en espèces, de sorte que leur perte est durement ressentie.

- Bien que les femmes aient conservé à peu près 50% des emplois du secteur industriel, les dirigeants qui admettent exercer envers elles une discrimination à l'embauche et en matière de formation, sont aujourd'hui plus nombreux que dans le milieu des années quatre-vingt-dix; toutefois, contrairement à ce que l'on entend généralement dire au sujet des effets de la transition en Europe de l'Est, aucun signe – excepté le niveau étonnamment élevé des



BIT/Jacques Maillard

«congé maternité» – ne permet d'affirmer que les femmes sont marginalisées.

«Les résultats de l'enquête doivent être appréhendés dans le contexte de la désintégration économique et sociale du pays. Depuis plus d'une décennie, l'économie régresse et les niveaux de vie ont chuté», fait observer Guy Standing.

Actuellement, le revenu moyen par habitant est d'environ 25 dollars par mois. L'Ukraine a accédé à l'indépendance en 1991. Au début des années quatre-vingt-dix, elle comptait près de 52 millions d'habitants et aujourd'hui, elle en compte moins de 50 millions, ce qui est dans une très large mesure le résultat de la hausse du

taux de mortalité. L'espérance de vie moyenne des hommes à la naissance a reculé de près de trois ans pour s'établir à 62 ans, et celle des femmes – qui a moins diminué – est de 73 ans.

«Le taux de mortalité des adultes est le chiffre qui révèle le mieux l'ampleur du déclin du niveau de vie», affirme Guy Standing. «Et il témoigne de la manière la plus flagrante que ce grand pays, qui occupe une position stratégique, est confronté à une crise sociale, économique, politique et démographique qui exige davantage d'attention qu'elle n'en a reçu jusqu'ici.»

Source: «Worker Insecurities in Ukrainian Industry: The 1999 ULFS» (Rapport sur la

sécurité socio-économique, BIT, Genève, avril 2000) et Communiqué de presse BIT/00/13. □

¹ Pour le rapport au complet, voir G. Standing et L. Zsoldos, «Worker Insecurities in Ukrainian Industry: The 1999 ULFS», (Rapport sur la sécurité socio-économique, BIT, Genève, avril 2000) (Genève, BIT, Rapport sur la sécurité socio-économique, avril 2000). L'enquête est le sixième cycle de l'Enquête sur la flexibilité du travail en Ukraine, conçue par le BIT et conduite par la Commission des statistiques de l'État ukrainien.

Une union mondiale en faveur du travail décent

A l'occasion du 1^{er} mai, le Directeur général du BIT s'adresse aux travailleurs en la présence du Pape Jean-Paul II

ROME – Le 1^{er} mai, en la présence du Pape Jean-Paul II, le Directeur général a invité les représentants des travailleurs, des employeurs et des chefs d'entreprise qui participaient au jubilé des travailleurs à former une «union mondiale en faveur du travail décent».

S'adressant à quelque 200 000 personnes qui célébraient le 1^{er} mai, M. Somavia a demandé que soient revues les «règles et politiques qui régissent l'économie mondiale» afin de doter celle-ci du «pilier éthique qui lui manque» et de veiller à ce qu'elle «soit bénéfique au plus grand nombre et non pas à la minorité».

On trouvera ci-dessous le texte intégral de l'allocation intitulée: «Le travail pour tous: chemin de solidarité et de justice» que M. Somavia a prononcée le 1^{er} mai 2000 à l'occasion du Jubilé des travailleurs:

«Très Saint Père,

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative de ce jubilé et saluer votre présence parmi nous. C'est pour moi un honneur d'avoir été invité à prendre la parole à cette occasion et je vous en suis reconnaissant.

En ce 1^{er} mai, j'aimerais que nous rendions hommage à ceux qui, par le passé dans le monde du travail, ont combattu et à ceux qui, à une époque récente, ont risqué leur vie pour faire entendre la voix des travailleurs aux puissants qui refusaient d'entendre.



Photo: L'Osservatore Romano

Juan Somavia, Directeur général du BIT, s'entretient avec le Pape Jean-Paul II lors de la tenue à Rome du 1^{er} jubilé des travailleurs.

Je pense à Lech Walesa, en Pologne, à Manuel Bustos, au Chili, et à Steve Biko et tout le mouvement syndical d'Afrique du Sud. Dans un passé plus proche, je pense aussi à Muchtar Pakpahan, en Indonésie, qui, heureusement, est libre aujourd'hui, et à tant d'autres femmes et hommes courageux.

Notre Sainteté, Nous qui sommes ici réunis représentons diverses composantes du monde du travail. Mais, au-delà des différences, nous partageons tous la responsabilité que chacun, en ces temps troublés de mondialisation, ait un travail décent. Nous devons remédier au sentiment de profonde insécurité qui, partout dans le monde, gagne de nombreux foyers. Il s'agit là d'un combat mondial pour la dignité humaine.

L'Organisation internationale du Travail m'a chargé de lancer à tous les gens de foi un appel séculier: nous devons agir, dès maintenant et de toute urgence. Tout d'abord, nous devons rester fidèles à nos valeurs et intégrer les principes de justice, de loyauté, d'égalité et de compassion, chaque jour, aussi bien dans l'intimité de notre vie de famille que dans nos échanges avec le monde extérieur. La morale doit nous guider au moment de prendre ou d'influencer des décisions. Nous devons faire entendre notre voix. Nous devons promouvoir une solidarité sans frontières.

Trop, bien trop de femmes et d'hommes sont exclus de l'emploi et de la propriété. Ils ne sont pas représentés et ne peuvent défendre efficacement leurs droits.

L'instabilité des systèmes financiers mondiaux entraîne des crises aux énormes coûts sociaux.

L'emploi dans les bureaux, les usines ou le monde agricole est de plus en plus précaire.

Un sentiment d'incertitude gagne non seulement les pauvres et les plus démunis mais aussi les classes moyennes.

Travailler dur ne met pas à l'abri de la pauvreté. Nombreux sont dans le monde les travailleurs pauvres, surtout dans le Sud mais aussi dans le Nord.

Les effets de la mondialisation et des fusions se font également sentir dans la fabrication de locomotives, secteur dominé par quatre grands constructeurs mondiaux. A l'origine de l'une de ces entreprises, Adrantz, né de la fusion de AEG-Daimler Benz et d'ABB Henschel, on retrouve 46 entreprises de 13 pays. Adrantz, qui s'est restructuré en supprimant 1 100 emplois au cours de ces deux dernières années, prévoit d'en supprimer encore 1 400 en Allemagne dans les années qui viennent pour ramener ses effectifs à 6 000 dans ce pays.

Problèmes sociaux et professionnels

Les syndicats et les employeurs ont réagi de plusieurs manières à la mondialisation du secteur FMT. Les grandes innovations telles que le travail en équipe, l'assouplissement des conditions de travail, l'annualisation, la semaine de quatre jours, etc., ont toutes vu le jour dans l'industrie automobile et ont ensuite été imitées dans d'autres branches. Cependant, beaucoup de ces modalités sont également adoptées sous la menace que font peser la concurrence internationale et la crainte que le travail et les emplois s'en aillent faute d'un assouplissement de l'organisation du travail.

Par exemple, des entreprises japonaises ou allemandes ayant une longue tradition syndicale investissent dans des sites entièrement nouveaux, dans un contexte peu favorable à l'activité des syndicats. On peut citer comme exemples l'usine Mercedes de Tuscaloosa (Alabama), les établissements BMW de Spartanburg (Tennessee) ou l'usine de la voiture Smart en Alsace.

«Dans le cadre de ces nouveaux systèmes de production, le rôle traditionnel que jouaient les syndicats dans la maîtrise de l'emploi se trouve dilué au point de disparaître complètement», indique le rapport. «Néanmoins, il ressort d'une étude sur Mercedes et BMW aux États-Unis que, malgré l'absence des syndicats, le jeune âge de la main-d'œuvre et son manque d'expérience de l'industrie automobile, la direction reste hantée par le spectre des syndicats... On remarquera d'ailleurs que les salaires, initialement bas, approcheraient à ce jour les niveaux payés aux travailleurs couverts par des conventions collectives dans d'autres usines.»

Pour lutter contre ces tendances, les syndicats recourent à plusieurs tactiques. Ils négocient par exemple des «lettres de neutralité», accords en vertu desquels les employeurs s'engagent à ne pas s'opposer aux campagnes de syndicalisation. Ou encore des «pactes d'emploi» (appelés en Allemagne *Standortsicherungsvereinbarungen* – garanties sur les sites de production) et des conventions collectives pluriannuelles, qui offrent des garanties d'emploi et la poursuite de la production pendant un certain temps sur les sites locaux.



Les entreprises automobiles deviendront sans doute des entreprises de commercialisation regroupant un système de transport autour d'un logo reconnu et offrant au client crédit, assurance et financement.



Du fait de la concurrence mondiale, la construction navale a accusé ces dernières années un déclin prononcé en Europe et en Amérique du Nord.



Avec seulement deux constructeurs de gros porteurs civils, la concurrence s'intensifiera.



Les pressions de la mondialisation et des fusions se sont également fait sentir dans la fabrication de locomotives, secteur qui est dominé par quatre fabricants mondiaux.

A quoi ressemblera la main-d'œuvre du secteur FMT au XXI^e siècle? En l'état des connaissances, il apparaît évident que de moins en moins de travailleurs seront affectés directement aux opérations d'assemblage. Cela ne veut pas dire pour autant que les véhicules se construiront tout seuls, même si l'automatisation et les robots sont appelés à gagner du terrain, mais ce sera «la fin de l'usine telle que nous la connaissons».

On accordera davantage d'importance à la conception du véhicule, ce qui favorisera les emplois scientifiques, les technologies de l'information et l'ingénierie. Dans l'ensemble du secteur, l'emploi restera probablement stable ou même augmentera, car les tâches autrefois réalisées dans l'entreprise du constructeur sont maintenant exécutées par des équipementiers qui, en outre, installent parfois eux-mêmes les composants qu'ils produisent. □

Source, communiqué de presse BIT/00/16

¹ L'impact dans le domaine social et du travail de la mondialisation dans le secteur de la fabrication du matériel de transport. *Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur l'impact dans le domaine social et du travail de la mondialisation dans le secteur de la fabrication du matériel de transport*, Bureau international du Travail, Genève, 2000. ISBN 92-2-212032-9. 27,50 francs suisses. (sur l'Internet : www.ilo.org)

Création d'entreprises par les chômeurs

Le rôle du microfinancement

BONN – Selon un rapport¹ du BIT, 1 à 4% des chômeurs déclarés des pays industrialisés optent pour une activité indépendante. «Partout, le sentiment général est qu'il faut faire quelque chose pour l'emploi indépendant», constatent les auteurs.

Ce rapport a été préparé en vue d'une conférence internationale² organisée à Bonn pour évaluer et comparer les conclusions de travaux de recherche sur la création d'entreprises par les chômeurs de sept pays industrialisés – le Canada, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les participants se sont penchés sur les résultats des programmes d'aide à l'activité indépendante, les facteurs de survie des entreprises, la qualité du travail

BIT/Jacques Maillard (les quatre photos)

dans les microentreprises et les partenariats secteur public / secteur privé.

Les chômeurs qui créent une entreprise se heurtent à des difficultés particulières pour obtenir les fonds nécessaires: moins de garanties, un revenu modeste et peu de confiance. En outre, les montants requis comme capital de lancement sont trop modestes pour intéresser les banques: en Allemagne, 60% de tous les indépendants lancent leur affaire avec moins de 26000 dollars, en France avec moins de 22000 dollars en moyenne et au Canada les microentreprises démarrent avec moins de 25000 dollars canadiens. Les banques des États-Unis prétendent qu'elles ne peuvent financer des prêts inférieurs à 25000 dollars à cause des frais de transaction ainsi que de l'absence de références et de garanties. Au Royaume-Uni, les petites entreprises et en particulier les nouvelles se voient généralement imposer des taux d'intérêt plus élevés que les grandes.

Une enquête menée auprès des banques allemandes a révélé que «5% seulement des demandes de crédit émanant de créateurs d'entreprises au chômage sont approuvées. Parmi les non-chômeurs, ce pourcentage est dix fois plus élevé». Seules les caisses d'épargne acceptent occasionnellement de financer des créateurs d'entreprises qui sortent du chômage.

Les programmes favorisant l'activité indépendante qui ont pour but d'aider les chômeurs à créer leurs propres entreprises font partie des mesures actives de lutte contre le chômage depuis la fin des années soixante-dix. De grands programmes financés sur fonds publics tels que l'allocation de transition en Allemagne, le SEA (Programme d'aide à l'emploi indépendant) au Canada, l'ACCRES (Aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise) en France, offrent un complément de revenu, par exemple sous forme de subventions équivalant à tant de mois d'allocation de chômage.

Des initiatives privées destinées à stimuler l'emploi indépendant, telles que les services bancaires pour le développement communautaire et autres démarches de ce type retiennent de plus en plus l'attention. Ces programmes sont généralement financés par les gouvernements mais administrés par des intermédiaires privés ou mixtes. Des milliers de personnes bénéficient des systèmes de complément de revenu alors que beaucoup de petits programmes touchent à peine 500 personnes. Certains programmes d'aide à l'activité indépendante s'adressent exclusivement aux chômeurs, mais pas tous.

Qualité du travail et réussite de l'entreprise

Tout autant que les atouts personnels, la taille, le lieu d'implantation, le statut juridique

et la qualité de la gestion financière contribuent à la survie et à la réussite de l'entreprise. En Allemagne, 70,4% des bénéficiaires de l'allocation de transition, contre 64% des nouvelles entreprises «normales», ont toujours pignon sur rue au bout de trois ans. Au Royaume-Uni, la moitié des entreprises créées dans le cadre du Programme d'indemnisation des entreprises ont fermé leurs portes, au bout de trois ans, ce qui est encore mieux que la durée de vie moyenne de 32 mois des autres entreprises, qu'elles soient créées par des personnes actives ou des chômeurs, aidés ou non. En d'autres termes, malgré leurs handicaps, les indépendants précédemment au chômage s'en sortent aussi bien que les autres. Qui plus est, une vaste proportion (30 à 40%) de ceux qui aban-

donnent au cours des trois premières années retrouvent un emploi salarié. La participation à un programme est donc un gage de survie.

Les indépendants travaillent plus que leurs homologues salariés. Aux Pays-Bas, 25% travaillent plus de 69 heures par semaine, en Irlande, 50% travaillent plus de 40 heures et en Allemagne, ils consacrent en moyenne 54 heures par semaine à leurs entreprises. □

¹ Micro-finance for Selfemployment: Enterprise creation by the unemployed, *Programme d'action du BIT, rapport de synthèse, BIT, Secteur de l'emploi, Unité des finances sociales, Genève, 2000.*

² «Enterprise Creation by the Unemployed – The Role of Micro-finance in Industrial Countries», *Bonn, Allemagne, 24-26 mai 2000*



La Coupe du monde de football des travailleurs

Un idéal de solidarité pour les travailleurs

La Coupe du monde de football des travailleurs est une nouvelle compétition organisée au Brésil et en Amérique latine en hommage aux travailleurs et au football.

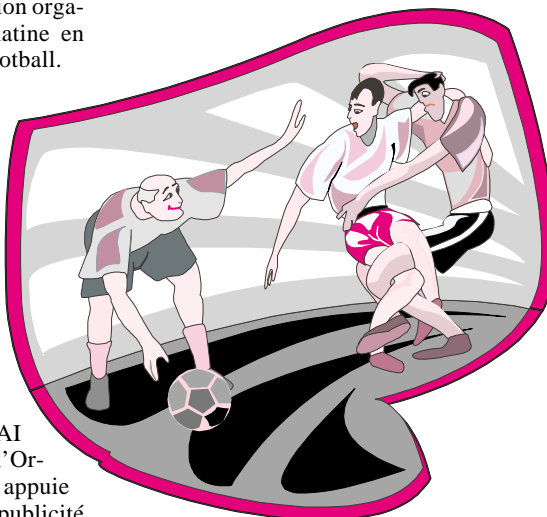
Bien qu'il s'agisse d'une épreuve purement amicale, la Coupe du monde de football des travailleurs transmet aux travailleurs un idéal de solidarité, dans un monde qui aspire à l'intégration mais demeure divisé par les écarts de richesse et de conditions de travail entre différents pays et régions.

En coopération avec le Service social de l'industrie (SESI), le SENAI et d'autres institutions mairaines, l'Organisation internationale du Travail appuie les manifestations en en faisant la publicité

parmi les organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi qu'auprès des gouvernements et en offrant un appui administratif aux pays et territoires participants qui en ont besoin.

La Coupe du monde de football des travailleurs, qui se déroule à Sertãozinho, constitue aussi un hommage spécial pour les travailleurs et les employeurs de la région et, en particulier, leurs organisations locales, régionales et nationales qui ont œuvré en faveur de ces rencontres.

L'OIT félicite la municipalité de Sertãozinho, l'UNESCO, l'AMIL, le Comité olympique brésilien (COB), la Confédération brésilienne du football (CBF), Karsten, la Banque du Brésil, la Confédération sportive internationale du travail (CSIT) et tout spécialement le SESI ainsi que l'ensemble des membres de la Confédération nationale de l'industrie (CNI) de cette importante initiative. □



Activités organisées dans le monde entier par l'Organisation internationale du Travail ou avec son appui

QUA TRAIN FORME DES RESPONSABLES DE LA PROTECTION SOCIALE

▲ «S'il est consciencieux, compétent et déterminé, le directeur financier du programme national de protection sociale de tout pays africain peut à lui seul sauver plus de vies et contribuer à prévenir plus de souffrances que n'importe quel médecin pendant toute sa carrière.» C'est ce qu'a affirmé Assane Diop, Directeur exécutif du BIT, lors du lancement d'une initiative mondiale pour la formation des responsables de la protection sociale (*Global Quantitative Training Initiative for Social Protection Managers* – QUA TRAIN), qui a eu lieu le 12 juin au BIT. Et d'ajouter: «Il suffit d'un bon actuaire de sécurité sociale pour empêcher la faillite des régimes de retraite, qui plongerait des milliers de retraités dans la pauvreté». Dans le cadre de cette initiative soutenue par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et plusieurs gouvernements européens, l'Université de Maastricht a inscrit à son programme le premier cours de gestion du financement de la protection sociale jamais organisé dans le monde. Le but est de former au moins trois experts du financement de la protection sociale pour chaque pays du monde d'ici la fin de l'année 2010.

Pour tout renseignement, s'adresser au Service financier et actuariel international (FACTS), tél. 4122/7997565; fax 4122/7997962; e-mail: actnet@ilo.org

RECU DU TRAVAIL DES ENFANTS AU BRÉSIL

▲ Selon l'enquête nationale annuelle sur les ménages de l'Institut brésilien de géographie et de statistiques, le nombre total des enfants de 5 à 14 ans qui sont astreints au travail est tombé de 3,8 millions en 1995 à 2,9 millions en 1998, ce qui représente un recul non négligeable. A la suite de la ratification des conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT par le Brésil le 14 décembre 1999, le Forum national sur la prévention et l'éradication du travail des enfants a organisé, avec l'appui du BIT-IPEC, un séminaire national sur l'application de ces deux conventions. Le gouvernement fédéral a annoncé un programme de 600 millions de dollars, qui devrait permettre de libérer 866 000 enfants des pires formes de travail d'ici la fin de l'année 2002.

Pour tout renseignement, s'adresser au BIT-IPEC Brésil, tél. 5561/2258015; fax 5561/3224352; e-mail: deboer@oitbrasil.org.br

TRAVAIL CLANDESTIN DES ENFANTS EN ITALIE

▲ Le ministère italien du Travail, l'Office italien des statistiques (ISTAT) et l'OIT ont décidé de lancer un projet de recherche sur le travail clandestin des enfants en Italie, notamment dans la prostitution, la criminalité organisée et la mendicité dans les grands centres urbains. L'étude qui en résultera permettra d'appliquer aux pays industrialisés les méthodes statistiques jusqu'ici expérimentées dans les seuls pays en développement. Dans le cadre de cette recherche seront recueillis les témoignages d'institutions, des partenaires sociaux et de la société civile ainsi que d'échantillons représentatifs d'écoles sur des secteurs économiques et sociaux considérés comme étant «à risque».

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau de correspondance de Rome, tél. 3906/6784334 ou 6791897; fax 3906/679297; e-mail: rome@ilorome.it

ENQUÊTES NATIONALES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

▲ En 1998/99, le personnel des offices nationaux de la statistique et des ministères du Travail de 15 pays ont été formés à la collecte de données sur le travail des enfants dans le cadre du Programme d'information statistique et de suivi sur



BIT/Ph. Lissac

le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC. La première enquête jamais réalisée au Portugal a révélé qu'en octobre-novembre 1998, plus de 43 000 enfants de 6 à 15 ans (soit près de 4% de ce groupe d'âge) étaient économiquement actifs. L'enquête

menée en Ukraine a révélé qu'au deuxième trimestre de 1999 plus de 500 000 enfants de 7 à 17 ans travaillaient (soit près de 6,2% du groupe d'âge). La collecte de données est terminée dans cinq autres pays (Zambie, Namibie, Zimbabwe, Afrique du Sud et Kenya) et les résultats seront rendus publics en juillet 2000. D'autres enquêtes seront conduites dans 16 pays d'Amérique centrale, d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est durant l'année 2000/01.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), tél. 4122/7998181, fax 4122/7998771; e-mail: ipec@ilo.org

ACCÈS À UN TRAVAIL DÉCENT GRÂCE AUX COOPÉRATIVES

▲ Le Comité pour la promotion de l'action coopérative (COPAC) a participé à l'organisation, le 28 juin 2000, d'un atelier sur le rôle des coopératives dans la création d'emploi dont le thème était «Un travail décent: Les coopératives peuvent-elles apporter un changement?». Cette rencontre était l'une des activités organisées par le BIT en marge de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action adopté lors du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague 1995).

Pour tout renseignement, s'adresser au COPAC, tél. 4122/9298825; fax 4122/7984122; e-mail: info@coopnetupdate.org

COURS DE FORMATION AU MICROFINANCEMENT

▲ Les premiers cours de formation au microfinancement du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP) ont porté sur les bonnes pratiques et l'évolution actuelle en la matière. Le CGAP – Programme de microfinancement pluri-institutionnel dont l'OIT est l'un des membres fondateurs – a pour but de réduire la pauvreté en mettant des services financiers à la portée de ménages très défavorisés par le truchement d'institutions viables sur le plan financier.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'Unité des finances sociales, tél. 4122/7996070; fax 4122/7997691; e-mail: balkenhol@ilo.org

PROGRAMME D'ACTION MONDIAL SUR LE TRAVAIL À DOMICILE

▲ Le BIT a lancé, sur la base du programme décennal sur le travail à domicile en Asie du Sud-Est de son Département des politiques de l'emploi, un programme mondial de recherche opérationnelle sur ce sujet. Une réunion technique a eu lieu en mai 1999 au Chili et l'échange d'information entre experts sur l'évolution de la situation et les nouveaux profils des travailleurs à domicile se poursuit.

Pour tout renseignement sur les activités régionales à venir, s'adresser au Département des politiques de l'emploi (POLDEV), e-mail: tomei@ilo.org



BIT/Jacques Maillard

CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR INFORMEL DE L'INDE

▲ Selon le neuvième plan quinquennal, plus de 55 millions d'emplois doivent être créés en Inde, uniquement pour éliminer le chômage déclaré. Les chiffres du sous-emploi sont probablement plus élevés encore. Si l'on en croit les actes d'un séminaire national sur les options stratégiques de la création d'emplois dans le secteur informel des villes d'Inde, qui s'est tenu du 17 au 19 février 2000, à Surajkund (Haryana), plus de 90% des emplois se créeraient actuellement dans le secteur informel, ce qui ne laisse d'autre choix que de chercher à accroître le potentiel de l'économie infor-



BIT/Gurmeet Singh, Fevr. 2000

melle. Les participants se sont montrés optimistes quant au potentiel de croissance de l'économie informelle, pour peu que les bonnes décisions soient prises et que des institutions adéquates soient mises en place. Ils se sont par ailleurs déclarés convaincus de la possibilité de garantir des conditions de travail décentes dans ce secteur, pour peu que la productivité s'améliore et que les normes minimales du travail soient appliquées.

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau de l'OIT à New Delhi, tél. 9111/4602101 ou 2102; fax 9111/4602111; e-mail: delhi@ilo.org

AMÉRIQUE CENTRALE: SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS L'AGRICULTURE

▲ Un modèle de stratégie pour l'élaboration de mesures nationales de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le secteur agricole des pays en développement a été conçu et testé dans le cadre d'un projet centraméricain concernant la santé et la sécurité dans l'agriculture. L'expérience acquise à la faveur de ce projet a contribué à la préparation de nouvelles normes internationales du travail sur la santé et la sécurité dans l'agriculture, qui seront examinées par la Conférence internationale du Travail en 2000 et 2001. Ce projet, qui a également permis de mettre sur pied d'autres activités de coopération technique, sera développé dans le cadre du Programme focal sur le travail sans risque.

Pour tout renseignement, s'adresser au Programme focal sur le travail sans risque, tél. 4122/7996715; fax 4122/7996878; e-mail: safework@ilo.org

CAMBODGE: ACCORD SUR L'APPLICATION DES NORMES DE L'OIT

▲ L'OIT a signé avec le gouvernement du Cambodge et l'Association cambodgienne des fabricants de vêtements un accord sur la surveillance des conditions de travail dans l'industrie cambodgienne du prêt-à-porter. A la faveur de ce programme de 1,4 million de dollars, principalement financé par les États-Unis, des inspecteurs formés et supervisés par le BIT se rendront dans les usines pour recueillir des données sur la manière dont celles-ci respectent les normes fondamentales du travail internationalement reconnues et la législation cambodgienne du travail. Le BIT a également mis en œuvre dans ce pays un programme d'éducation ouvrière d'une durée de 18 mois, qui est financé par les Danois et qui s'adresse dans un premier temps à 3000 représentants syndicaux et travailleurs syndiqués.

STRATÉGIE POUR L'EMPLOI EN INDONÉSIE

▲ Dans le rapport qu'elle vient de publier, la mission de l'OIT sur la stratégie pour l'emploi, qui s'est rendue en Indonésie au printemps 1999, propose une stratégie de reprise et de reconstruction reposant sur l'emploi. Cette mission avait été mandatée à la suite de la catastrophe sociale causée par la crise économique de 1998. Selon le ministre indonésien de la Main-d'œuvre, Bomer Pasaribu, 14,5 millions de personnes étaient cette année-là à la recherche d'un emploi. Les deux mesures prioritaires qui sont décrites dans le rapport de mission sont le renforcement des projets de financement de proximité et l'institution d'un «fonds pour l'emploi» destiné à soutenir l'emploi salarié, le travail indépendant et la reconversion professionnelle.

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau de l'OIT à Djakarta, tél. 6221/3141308; fax 622/3100766; e-mail: budi@ilojkt.or.id □

Le sida dans le monde du travail (suite de la page 9)



M. Bühner/Févr. 2000

Travailleurs d'une manufacture de thé dans la région de Lugazi (Ouganda)

seul face au sida. Les infections à répétition, typiques de la baisse des défenses immunitaires, sont mal couvertes par les congés maladie. De plus, à cause de l'engorgement des hôpitaux, les malades restent souvent à domicile. Et sans hospitalisation, le salaire sera payé moins longtemps. Le fardeau est transféré sur le conjoint – s'il y en a un – et, dans le cas des femmes, il est encore plus lourd: souvent infectées par leur mari, elles se retrouvent veuves sans droits sur les biens du ménage (terre, maison), s'enfoncent dans une pauvreté encore plus grande et le cercle vicieux continue.

Les limites des syndicats

L'étude de l'ITF doit déboucher sur des actions concrètes de solidarité avec les syndicats africains. Elles comprendront plusieurs volets: éducation, conventions collectives pour améliorer le sort des travailleurs, soins aux personnes contaminées par le virus et allègement des effets sociaux et économiques du sida.

Car les syndicats ne sont pas considérés aujourd'hui comme des acteurs majeurs, directs, de la lutte contre le SIDA en Ouganda. Il est révélateur de constater que, dans le projet de stratégie nationale 2000-2005 qui vient de faire l'objet d'un séminaire, la centrale syndicale est citée comme partenaire uniquement dans le cadre de la lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants, aux jeunes et aux femmes. L'action sur le lieu de travail n'est d'ailleurs pas mentionnée.

Le rôle le plus utile (en plus de l'information) que puissent jouer les organisations syndicales résulte en fait de leur vocation première: améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs. Le Syndicat des plantations, par exemple, a un programme qui vise à encourager les femmes à participer plus activement à la vie du syndicat, à assumer davantage de responsabilités et donc à prendre leur existence en main.

Des représentants syndicaux participent aussi à des cours de formation sur la santé génésique, organisés par le ministère du Travail. Ces cours de trois semaines en font des relais d'information au sein des entreprises. La tâche est rude, car la proportion des ouvriers syndiqués et leur mobilisation sont faibles (dans certains syndicats, on est membre d'office et toute démission doit se faire par écrit).

Les privatisations, de leur côté, attisent la concurrence à l'embauche. Quant au cadre juridique, le parlementaire Bruno Pajobe ne se fait guère d'illusion: «La majorité des membres du Parlement sont des propriétaires terriens ou des hommes d'affaires. Il est très difficile de faire passer des positions favorables aux travailleurs.» □

Michel Bühner pour Travail

Le rapport sera présenté dans le nouveau magazine de la Fédération internationale des travailleurs du transport (ITF), «Transport International», en juin 2000. Le magazine sera aussi disponible en français. Se renseigner à l'adresse: finke-sarah@itf.org.uk



DANS LA PRESSE...DANS LA PRESSE...DANS LA PRESSE...

Retraites, mondialisation, liberté syndicale, protection de la maternité, esclavage, VIH/Sida sont les sujets retenus par les journaux



(Chili, 28.4.2000)

Santiago de Chile, Viernes 28 de Abril de 2000

Programas de Pensiones Son Insuficientes

Organización señala que el 90% de la población activa no tiene cobertura adecuada.

Cerca del 90% de la población activa mundial está excluida de los programas de pensiones de jubilación, según un estudio de la Organización Internacional del Trabajo (OIT).

A esta dramática realidad se agrega que la mala administración de muchos de los programas - "cuando los hay" - empeora la situación y hace que una gran parte de la población mundial corra el riesgo de caer en la pobreza durante su vejez.

Según la publicación de la OIT "Pensiones de Seguridad Social: Desarrollo y Reforma", incluso los países industrializados avanzados tendrán problemas para financiar las pensiones en los próximos años, a medida que la población envejezca y que los países traten de diversificar el riesgo para los particulares.

Chicago Tribune (USA, 7.5.2000)

GRAY TIDE BEGETS PENSION CONCERNS WORLD AGENCIES SEEKING SOLUTIONS

By R.C. Longworth
Tribune Staff Writer
May 7, 2000

From China to Mali to the United States, almost every nation of the world is struggling with the same problem: How to support its people in their old age.

Many are losing the struggle. Even the relatively few, relatively rich countries like the U.S. that provide comprehensive Social Security are coping with a rising number of elderly and retired citizens. This gray tide strains the programs, and in the long run threatens economic growth.

Meantime, emerging economies in Latin America, Eastern Europe and Asia are experimenting with more privatized systems that combine basic government guarantees with accounts pegged to stock markets. These creative plans are being held up as a possible model for First World economies.

No solution is in sight for the poorest nations, however, where most workers have no hope of meaningful benefits.



(France, 28.4.2000)

AFP GENERAL Vendredi 28 Avril 2000-00:00 GMT © AFP

90% des travailleurs du monde entier n'auront pas de retraite, selon le BIT ATTENTION - EMBARGO le vendredi 28 avril à 02H00//.

PARIS, 28 avr. (AFP).

90% de la population mondiale en âge de travailler n'est actuellement pas couverte par un régime capable de lui assurer un revenu décent à l'âge de la retraite, selon un rapport du Bureau international du travail (BIT) sur les retraites rendu public vendredi.

"L'absence d'une couverture complète par les retraites dans le monde deviendra un problème de plus en plus préoccupant avec l'allongement de l'espérance de vie et le rôle de moins en moins important de la famille élargie, qui garantissait auparavant la protection vieillesse", ajoute ce rapport.

Dans les pays de l'ex-Union soviétique, les régimes de retraite "n'ont pratiquement plus aucune valeur du fait de l'effondrement des économies nationales", tandis que les régimes de retraites asiatiques "ont été affaiblis par la tempête financière" de la fin des années 90.

En Afrique, les régimes sont d'une manière générale "très faibles et mal gérés", tandis que les Etats arabes du Moyen-Orient n'ont de système de retraite que depuis peu de temps et leurs nombreux travailleurs étrangers n'y sont pas affiliés.

En Amérique Latine et dans les Caraïbes, le mauvais fonctionnement de nombreux régimes a conduit au moins huit pays à changer de système.

Dans la plupart de ces pays, la majorité de la population travaille dans le secteur informel (90% de la population en Afrique) ou bien dans des régions rurales et n'est couverte par aucune prestation sociale.

Pour y remédier, le BIT recommande de modifier les régimes existants ou de concevoir des régimes spéciaux, d'instaurer des régimes universels ou ciblés, basés sur la fiscalité et d'encourager le développement de régimes spéciaux fondés sur les principes d'entraide.

Daily News

DAILY NEWS, TUESDAY MAY 23, 2000

Business Finance

90% of world's working-age population not covered by pension schemes

(Sri Lanka, 23.5.2000)
Geneva (ILO News) - Some 90 per cent of the world's working-age population is not covered by pension schemes capable of providing adequate retirement income, the International Labour Office (ILO) said in a new publication: *Social Security Pensions: Development and Reform*.

Bad management of many of the schemes which do exist makes matters worse and renders much of the world's population exposed to the risk of poverty in old age.

Even where coverage in nearly universal and schemes are well managed, as in the advanced industrialised countries of the Organisation of Economic Cooperation and Development (OECD) - mainly North America, Western Europe, Japan and Australia - major problems in financing pensions will arise in coming years as populations age and as countries seek to diversify the risk to individuals, the book said.

FINANCIAL TIMES

(Grande Bretagne, 28.4.2000)

FINANCIAL TIMES FRIDAY APRIL 28 2000

ILO highlights lack of pensions worldwide

By Robert Taylor,
Employment Editor

Four billion people - 90 per cent of the world's workers - have no pension for their old age, the International Labour Organisation said yesterday.

This will become a growing problem as people live longer and traditional extended families diminish, said Colin Gillon, head of the ILO's social security department and author of a report on pensions.

The size of the informal economy in many developing countries means many millions have no formal social security or pension system. In Latin America the informal sector accounts for 80 per cent of all new jobs while in Africa up to 90 per cent of the workforce

work in informal, small-scale or often subsistence-level activities with little or no social protection.

The report says the pensions of many people in the former Soviet Union have become worthless because of financial collapse.

For western countries with well-established pension systems, the ILO warns the problems of funding them will grow in coming years with an increase in life expectancy and falling birth rates.

"The OECD countries already spend an average of 10 per cent of their gross domestic product on retirement benefits which exceeds their total spending on healthcare," said Mr Gillon.

YAHOO! NEWS

Home - Yahoo! - My Yahoo! - News Alerts - Help

REUTERS

World Headlines

Add to My Yahoo!

(Grand-Bretagne, 27.4.2000)

Poverty in Old Age Looms for Developing World-ILO

GENEVA (Reuters) - Ninety percent of the world's working-age population, most of it in developing countries, are not covered by pension schemes and face poverty in old age, an International Labor Organization report said Friday.

Pension schemes have become worthless in the former Soviet Union following the post-communist economic collapse and in Africa provide no protection even for the small minority of the population they cover, the ILO said.

In Asia, where a large number of countries have no mandatory pension systems, retirement schemes have been hit hard by the region's recent financial crisis, while in Latin America many schemes are performing poorly, the report said.

"Pension schemes throughout the world are in a state of upheaval. The overwhelming majority of the world's population is still without some form of income security in old age or disability," said the Geneva-based U.N. labor agency.

LE MATIN

(Maroc, 14.03.2000)

Instaurer la stabilité économique

Une convergence des méthodes d'approche et d'assimilation des questions liées à la réduction de la pauvreté et la promotion de la bonne gouvernance de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la Banque mondiale (BM) s'est réalisée au cours de la dernière décennie, a déclaré le directeur général de l'OIT.

à Washington devant le personnel de la Banque Mondiale, a parlé des efforts et des programmes des deux institutions dans leurs domaines respectifs, destinés à instaurer la stabilité économique et sociale à travers la réduction de la pauvreté.

Le directeur général de l'OIT a fait une Proposition sur l'instauration d'un partenariat entre ces deux organes pour l'amélioration de l'application de

leurs programmes visant la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois. Ce partenariat devrait également améliorer les résultats des actions entreprises et leur impact sur les populations ciblées et permettre de lancer une coopération entre les organes de formation des deux institutions.

M. Juan Somavia, lors d'une allocution faite récemment.



Xinhua News Agency
04/28/2000 05:23

(Chine, 28.4.2000)

ILO Says 90 Percent of World Workforce Not Covered by Pension Schemes

Story Filed: Friday, April 28, 2000 5:23 AM ES.

GENEVA (April 28) XINHUA - Some 90 percent of the world's working-age population is not covered by pension schemes capable of providing adequate retirement income, the International Labor Organization (ILO) said in a report Friday.

Bad management of many of the existing pension schemes makes matters worse and renders much of the world's population exposed to the risk of poverty after retirement, said the ILO in its report -- *Social Security Pensions: Development and Reform*.

The ILO said that even where the coverage is nearly universal and the schemes are well managed, as in the advanced industrialized countries of the Organization of Economic Cooperation and Development (OECD), mainly North American and Western European countries and Japan and Australia, major problems in financing pensions will arise in the coming years as populations age and as countries seek to diversify the risk to individuals.



DANS LA PRESSE...DANS LA PRESSE...DANS LA PRESSE...

BBC HOME PAGE | WORLD SERVICE | EDUCATION (Grande-Bretagne)

BBC NEWS

Your main World Europe

Front Page Tuesday, 25 April, 2000, 13:37 GMT 14:37 UK



ILO: Ukraine economy in deep trouble

The International Labour Office has warned that Ukraine faces a deepening economic crisis.

- Africa
- Americas
- Asia-Pacific
- Europe
- Middle East
- South Asia

From Our Own Correspondent

The ILO says such figures make a mockery of the Ukrainian government's claim that the unemployment rate is only five per cent.

Letter From America

It also says there has been a marked increase in the suicide rate caused by stress-related diseases.

UK Politics

The ILO calls on Ukraine to restructure its labour market as the only way to halt its economic decline.

UK Business Sci/Tech Health Education

From the newsroom of the BBC World Service

Le Monde (France, 11.4.2000)

Le BIT mesure l'importance du « délit de sale gueule »

À la lecture de l'étude que vient de publier le Bureau international du travail (BIT) sur la discrimination à l'embauche dans quatre pays européens (Belgique, Allemagne, Espagne, Pays-Bas), on comprend bien pourquoi l'organisation de Genève en appelle, dans ses conclusions, à un renforcement des législations nationales pour contrer ces dérives.

Le rapport (*Migrant Discrimination in the Labour Market: a Comparative Study of Four European Countries*) est édifiant: en moyenne, plus d'un tiers des employeurs qui recrutent écartent systématiquement les candidats issus de minorités ethniques. Et il ne s'agit pas de clandestins, mais d'immigrés de deuxième génération qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil. « La discrimination est largement répandue et continue à s'étendre », observe Roger Zegers de Beijl, auteur de la synthèse des recherches, qui a su contourner les difficultés d'enquête grâce à une méthode fort ingénieuse. Dans chacun des pays observés, l'équipe des ex-

l'organisation de Genève a présenté des nationaux et des immigrés aux mêmes offres d'emploi dans quatre pays. Edifiant

peris a constitué des équipes de faux candidats - des nationaux et des nationaux descendants d'immigrés - dont les CV et les compétences professionnelles étaient largement similaires. En Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas, les « leurreurs » étaient marocains, en Allemagne, turcs.

Dans les quatre pays, la discrimination démarre dès que le nom de famille « à consonnance étrangère » est prononcé au téléphone. Le texte du BIT fourmille de récits qui ne laissent planer aucun doute sur le caractère raciste - même si le rapport, qui se veut « politiquement correct », n'utilise jamais le terme des réactions.

BUSINESS REPORT

South Africa's National Financial Daily (Afrique du Sud)

LABOUR Billions of people are not benefiting, trade union congresses told

Globalisation must adapt or die, says ILO

FRANK NXUMALO LABOUR EDITOR

Johannesburg - Globalisation had yet to pass the test for social legitimacy and was not working for billions of people. Juan Somavia, the director-general of the International Labour Organisation (ILO), told the 17th Congress of the International Confederation of Free Trade Unions yesterday.

Somavia said nations could not just continue down the track of increasingly deregulated national economies towards a growing global economy.

"We have a lot that globalisation cannot be changed and is inevitable. I believe that one of its components, the revolution in information technology is only in its infancy and is here to stay.

"But we have to expose as a lie the idea that all we can do is adapt to globalisation. It is simply not true. Policies have also shaped globalisation and they can be changed; if the current

model of globalisation does not change it will not survive," said Somavia.

The task of the labour movement was to shape the globalisation process in such a way that the power and potential of the global market, the knowledge economy and the network society reached every nation, village and household.

"In the ILO we believe that the basic test of the global economy will be its capacity to deliver decent work for all. That is my litmus test for globalisation - if it can be organised to deliver for people it will have proven its worth.

"We have made a start by winning support for the decent work agenda. This is not an intellectual idea, a mere concept or a notion; it is the most deeply felt aspiration of people in all societies, developed and developing," Somavia said.

LE FIGARO économie

(France, 26.4.2000)

LE FIGARO économie MARDI 26 AVRIL 2000

SOCIAL Au moins 40 % de chômeurs

Ukraine : l'OIT juge la situation alarmante

Genève : Laurent Mossu

« La plupart des personnes que l'on dit être employées n'ont pas de travail et un grand nombre de celles qui en ont ne sont pas payées. » Voilà résumée la situation sociale en Ukraine telle qu'elle est décrite dans un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT). Depuis plus d'une décennie, l'économie régresse et les niveaux de vie ont enregistré une chute vertigineuse. Pour Guy Standing, responsable du programme sur la sécurité socioéconomique au XXI^e siècle de l'OIT, la situation de l'Ukraine ne fait qu'empirer depuis son accession à l'indépendance en 1991. Le revenu moyen par habitant est ainsi tombé à environ 25 dollars par mois contre 37 voici quelques années. La population qui approchait en 90 les 52 millions d'habitants ne dépasse plus les 50 millions « en très grande partie à cause de la hausse constante du taux de mortalité ».

L'OIT constate une véritable

désintégration économique et sociale du pays et une érosion constante des services sociaux et des avantages fournis par les entreprises. Plus de 80 % des usines interrogées reconnaissent avoir des difficultés à payer leur personnel. Quatre établissements sur 5 n'ont d'ailleurs pas les moyens de régler les salaires, 79,7 % d'entre eux reconnaissent avoir des arriérés de salaires à verser, le délai de paiement traînant sur plus de 20 semaines.

La crise frappe l'ensemble du secteur industriel qui fonctionne à moins de 44 % de ses capacités. En 1995 les usines travaillaient à 66 % de leurs possibilités, ce qui représente, selon l'OIT, un déclin sans précédent. Plus de 38 % des compagnies approchées ont indiqué qu'elles pourraient atteindre le même niveau de production avec moins de travailleurs. Un quart des employés pourrait être remercié sans la moindre incidence sur la productivité.

D'ailleurs plus de 18 % des travailleurs régulièrement embauchés se trouvaient lors de l'enquête en situation de « congé administratif ».

TRIBUNE DE GENÈVE

JEUDI 25 MAI 2000

(Suisse)

Global, le commerce «tue» les syndicats

La situation des syndicats dans le monde? Par joli joli, d'après un rapport du Bureau international du travail (BIT). Ceux-ci sont interdits en Arabie saoudite, dans les Emirats arabes unis et à Oman. En dix ans, l'organisation a examiné des allégations d'assassinats de syndicalistes en Colombie, en Equateur, au Guatemala, en Indonésie et en République dominicaine. Des agressions physiques ont aussi été signalées en Éthiopie, Haïti, à Maurice, au Soudan et au Zimbabwe. Des responsables ont été arrêtés dans plus de 20 pays, des cas d'exil forcé sont survenus à Bahreïn et au Myanmar.

THE ECONOMIC TIMES

THE ECONOMIC TIMES NEW DELHI WEDNESDAY 10 MAY 2000

Globalisation revolutionising transport goods manufacturing

Sheila Mathrani GENEVA 9 MAY

WII: organised labour in the developed countries permit greater expansion of the \$1.7-trillion transport equipment manufacturing (TEM) industry to developing countries, particularly Asia, is a moot point and the impact of globalisation on the TEM industry is being discussed presently at the International Labour Organisation (ILO) in Geneva.

In its report for the meet ILO focuses on the impact of globalisation, how it is radically altering the way cars, trucks, planes, trains and other equipment for moving people or goods are ordered, built, sold and scrapped by more than 7 million workers worldwide.

It also focuses on the quiet revolution taking place in its labour conditions, resulting in employment shifts causing concern among TEM unions, the traditional powerhouses of organised labour in many countries.

Globalisation has also resulted in a rise in employment in the auto parts industry, with new jobs being created and the traditional disappear...

Russia Today

News A Global On-line Community

UN Labor Body Sees Ukraine in Deep Crisis

GENEVA, Apr 26, 2000 -- (Reuters) Ukraine, among Europe's largest countries and potentially one of its richest, has sunk into a deep economic crisis that has created a vast army of unemployed, the International Labor Organization (ILO) said on Tuesday.

The crisis, sparked by failure to tackle key problems of governance since Ukraine became independent on the breakup of the old Soviet Union in 1991, has also led to population decline and a huge drop in living standards, according to an ILO report.

LE FIGARO économie (France)

LE FIGARO économie MARDI 10 MAI 2000

AUTOMOBILE Sept millions d'employés dans le monde

Salaires et emplois comprimés

Genève : Laurent Mossu

La mondialisation bouleverse radicalement la manière dont les automobiles sont commandées, construites, vendues et démontées. L'ensemble du secteur des transports connaît ainsi une véritable révolution préfigurant « la fin de l'usine telle que nous la connaissons ».

L'OIT remarque que la concurrence acharnée à laquelle se livrent les grands groupes se traduit par une succession sans précédent de fusions et d'acquisitions « qui accentue la pression à la baisse sur les salaires et les emplois ».

Selon les nouvelles particularités du métier, les voitures « fabriquées aux États-Unis » peuvent avoir été conçues en Allemagne, montées avec des pièces provenant de Singapour ou des composants électroniques japonais, alors que les techniques de commercialisation sont imaginées en Grande-Bretagne et le traitement des données réalisé en Irlande.

Les changements en cours préoccupent d'autant plus les gouvernements que l'industrie automobile exerce une influence majeure dans bien des

pays, et que les autorités considèrent fréquemment ce secteur comme étant le baromètre de l'économie. L'emploi classique cède de plus en plus le pas à la sous-traitance, aux technologies de l'information et au leasing ainsi qu'à la conception, au marketing, à la publicité et à la vente.

L'OIT constate la montée en flèche du secteur des pièces détachées et des composants. Le rapport observe ainsi que l'emploi a le plus progressé chez les équipementiers. Au Canada et aux États-Unis, par exemple, les effectifs chez les fabricants de pièces et de composants sont déjà deux fois plus nombreux que ceux des chaînes de montage.

Les syndicats s'inquiètent également de cette évolution.

(Inde, 27.05.00)

THE TIMES OF INDIA

Workers' rights restricted in EPZs: Report

By Vidyadhar Date

The Times of India News Service

MUMBAI: Acts of harassment, blacklisting, massive dismissals—in short, the rights of workers are being restricted in export processing zones in several countries, according to a report just published by the International Labour Organisation (ILO).

Export processing zones often restrict freedom of association in a bid to attract foreign investment. The report notes that "where local authorities may believe that very low wages and no labour regulation will attract business, the investor may well be ready to accept higher costs if there is political stability, infrastructure and domestic demand for produced goods and services."

EL CORREO
(Espagne, 30.5.2000)

La OIT pide mayor protección para las madres trabajadoras

AGENCIAS CINEBRA/MADRID

La 88 Conferencia Internacional del Trabajo comenzó ayer con dos asuntos fundamentales en su agenda: redactar una nueva convención sobre la protección de las madres trabajadoras y establecer nuevas medidas de seguridad y salud en el medio agrícola.

El invitado de honor es el presidente portugués, Jorge Sampaio, quien participará en la conferencia el próximo lunes y se espera la asistencia de unos 8.000 delegados, entre ellos ministros de trabajo y

(Inde)

Business Line
INTERNET EDITION

Financial Daily
from THE HINDU group of publications on indiaserver.com
Thursday, May 25, 2000

Finding your voice at work

Ranabir Ray Choudhury

IN JUNE 1998, the International Labour Conference adopted the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work and its Follow-up, one of the stipulations of which was that "all Members, even if they have not ratified the Conventions in question, have an obligation arising from the very fact of membership in the (ILO), to respect, promote and realise, in good faith and in accordance with the (ILO) Constitution, the principles concerning the fundamental rights which are the subject of those Conventions, namely: (a) freedom of association and the effective recognition of the right to collective bargaining; (b) the elimination of all forms of forced or compulsory labour; (c) the effective abolition of child labour; and (d) the elimination of discrimination in respect of employment and occupation".

(France)

la Croix

« Je présenterai au Pape le cri universel des exclus »

Le travail pour tous est une utopie réaliste, estime Juan Somavia, comme le plus grand dilemme de l'humanité. Il est au cœur de l'histoire, de la paix, de la justice...

LE MONDE DU TRAVAIL

■ 200 000 travailleurs à Rome le 1^{er} Mai pour le Jubilé du monde du travail.

■ Le monde du travail reste un lieu exigeant de vérification de l'engagement chrétien quand la performance à tout prix devient le maître mot de l'entreprise.

ENTRETIEN

Juan Somavia
Directeur général du Bureau international du travail

Vous participerez, dimanche à Rome, au Jubilé des travailleurs. Quel est le sens de votre message à ce

BURMA

Combating forced labour top ILO issue

Geneva, AFP

Combating forced labour in Burma, protection for working women and dealing with HIV/AIDS in the workplace are among the issues facing some 3,000 delegates at a labour conference starting in Geneva yesterday.

Steps to oblige Burma to stop the use of forced and compulsory labour will be presented to the International Labour Conference which runs until June 15.

If delegates adopt them, the measures will call on any organisation connected to the International Labour Office (ILO) to review their dealings with Burma to ensure that through their involvement they are in no way contributing to the continuation of forced labour.

Namibian President Sam Nujoma will address the conference on June 8 on the issue of AIDS in the workplace, as a follow-up to last October's meeting in Windhoek on the same issue.

In Geneva, the ILO is expected to join other international agencies by signing an accord outlining its co-operation with the UN's specialised body in the fight against the disease, UNAIDS.

The annual conference, which adopts and oversees compliance of international labour standards, is also due to adopt new measures on maternity protection to update existing conventions.

Bangkok Post
(Thailande, 31.5.2000)

il manifesto

26 Maggio 2000 (Italia)

IN BREVE

Oil: "Diritti calpestati"

La globalizzazione è un albero dai frutti copiosi che chiunque, anche i lavoratori, con qualche accorgimento, possono cogliere. Così scriveva nel 1995 l'Organizzazione Internazionale del Lavoro (OIL) nel suo rapporto annuale, *Contrordine compagni*. Cinque anni dopo, in un rapporto dedicato ai diritti sindacali, dal titolo "Your voice at work", si può leggere: "Pratiche consolidate da tempo e valori profondi sono messi a dura prova da criteri di sopravvivenza in un mercato globale inesorabilmente competitivo, con il rischio che questi sviluppi possano comprimere la libertà d'associazione e i diritti alla contrattazione collettiva. Nel "nuovo mondo", quello globale e della new economy scioperare o associarsi in sindacato per difendere i propri diritti è sempre più difficile, se non addirittura proibito. Questo è il fasto su cui batte ora l'OIL. Nel suo mirino non ci sono solo i paesi meno industrializzati, le cui violazioni dei diritti fondamentali sono più note. Gravi carenze nel campo dei diritti si riscontrano anche negli Stati Uniti, dove la legislazione nazionale non riesce ad assicurare ai lavoratori dell'agricoltura una tutela legale. In Ontario (Canada) ai lavoratori domestici viene negato il diritto ad organizzarsi, così come in Brasile, Giordania, Kuwait. Si scopre poi che in Giappone i vigili del fuoco non possono avere un sindacato, perché la loro attività è considerata "troppo importante". In Australia e in Gran Bretagna gli scioperi di solidarietà subiscono serie limitazioni. In Italia quelli dei servizi pubblici, mentre in Norvegia può essere imposto il ricorso ad arbitri vincolanti che neutralizzano qualsiasi possibilità di sciopero. In generale, dopo l'agricoltura è il pubblico impiego il settore in cui i lavoratori subiscono il maggior numero di restrizioni nei diritti sindacali e alla contrattazione collettiva. Proprio alla libertà di associazione e contrattazione l'OIL dedicherà una conferenza internazionale il 6 giugno.

TRIBUNE DE GENÈVE

MARDI 30 MAI 2000
TRAVAIL (Suisse)

L'OIT en croisade contre la Birmanie

Les délégués de l'Organisation internationale du travail (OIT) pourraient appeler, lors de leur assemblée du 30 mai au 15 juin à Genève, les entreprises, syndicats et Etats-membres à revoir leurs liens avec la Birmanie afin de ne pas contribuer au travail forcé dans ce pays.

Handelsblatt
DIE WIRTSCHAFTS- UND FINANZZEITUNG

(Allemagne)
Donnerstag, 25. 5. 2000

Globalisierung setzt Gewerkschaften unter Druck

ILO übt Kritik an den Golfmonarchien

HANDELSBLATT, 25.5.2000

dpa GENÈVE. Gewerkschafter bezahlen für die Wahrnehmung ihrer Rechte in vielen Ländern der Welt einen hohen Preis. „In zahlreichen Staaten müssen Arbeiter, die sich organisieren wollen, heute immer noch mit Schikanen und Drohungen rechnen, in einigen Fällen sogar mit Mord“, heißt es in einem am Donnerstag in Genf veröffentlichten Bericht der Internationalen Arbeitsorganisation (ILO) über die Einhaltung der ILO-Konventionen über Gewerkschaften.

Darin werden besonders die arabischen Golfmonarchien kritisiert. In Oman, Saudi-Arabien und den Vereinigten Arabischen Emiraten sei die Gründung von Gewerkschaften noch generell verboten, erklärte die ILO. In Bahrain und Katar gebe es zwar Wohlfahrts- und Arbeiter-Komitees, diese hätten aber nur sehr eingeschränkte Befugnisse. Nicht viel besser sei es in Ländern mit einer einzigen, staatlich kontrollierten Einheitsgewerkschaft wie China, Kuba, Syrien, Vietnam, Sudan und im Irak. In Kolumbien, Indonesien, Guatemala, Ecuador und der Dominikanischen Republik musste die ILO in den vergangenen zehn Jahren sogar wegen der Ermordung von Gewerkschaftern aktiv werden. In Äthiopien, Haiti, Mauritius, Simbabwe und dem Sudan kam es zu Fällen von Körperverletzung.

Weiter kritisierte die Organisation das Fehlen von Gewerkschaften für Arbeiter in bestimmten Bereichen. So seien Landarbeiter in den USA, in Afghanistan, Jordanien und einigen anderen Staaten nicht ausreichend rechtlich geschützt. In Kuwait, Brasilien und der kanadischen Provinz Ontario werde Hausangestellten das Recht verweigert, sich gewerkschaftlich zu organisieren.

In den kommenden Jahren rechnet die ILO weltweit mit einer Einschränkung des Handlungsspielraums der Gewerkschaften. Grund dafür sei die wachsende Globalisierung der Wirtschaft. Wegen des internationalen Wettbewerbs müssten die Gewerkschaften künftig bei Tarifverhandlungen zunehmend auch auf Entwicklungen in anderen Ländern reagieren.



FINANCIAL TIMES (Grande Bretagne, 2.6.2000)

ILO adds to gloom over impact of Aids

By Robert Taylor, Employment Editor

The spread of HIV/AIDS threatens to devastate the working population over the next 20 years, especially in countries in sub-Saharan Africa...

pandemic in those countries because of the deaths and illness among workers in their most productive years.

The ILO report says the worst affected sectors will be transport, mining and fishing. But agriculture, construction and tourism are also vulnerable.

By 2015 the ILO estimates the population of the 29 sub-Saharan countries will, at 68m, be 16m fewer than it would have been without Aids.

THE BANGLADESH OBSERVER DHAKA FRIDAY MAY 26 2000

Trade unionists face threats, intimidation around globe

GENEVA, May 25.—Workers trying to form trade unions to improve their lot still face intimidation, threats and even murder around the globe, a new report said on Thursday, reports AFP.

The report, "Your Voice At Work," by the International Labour Office (ILO) looked at the deaths of trade unionists in Colombia, the Dominican Republic, Ecuador, Guatemala and Indonesia over the last 10 years.

"Intimidation, threats and sometimes even murder still

await many workers who attempt to organise in a number of countries around the world," the report noted.

"We are still a long way from universal acceptance of these fundamental principles and rights in practice," it said.

"Governments, as guardians of democracy need to do more than pay lip service," the report added.

THE NATION (Thaïlande, 3.6.2000)

Burma 'must wipe out forced labour'

Agence France-Press

GENEVA—Burma should adopt measures to ensure that state authorities, especially the military, do not impose forced labour on its people, the International Labour Office (ILO) said in a report published yesterday.

Legislative, executive and administrative measures are needed to stamp out the use of compulsory and forced labour, the ILO report said, issued following a mission to the military-ruled country.

But the mission was told by Burmese Minister of Labour Tin Ngwe that the

government has already "vowed a commitment in spirit" but had to follow the correct procedures, the report said.

In a letter sent to ILO director-general Juan Somavia said the mission's conclusion. Tin Ngwe said he hoped Burma had shown it was "serious in its efforts to resolve the issue of the allegations of forced labour".

According to him, necessary measures had already been and were being taken to ensure there was no use for forced labour, and the country would consider measures to ensure the prevention of such labour in the future.



Mainichi Shimbun (Japan, 11.6.2000)

ILO adopted a sanction resolution towards Myanmar

一、OIT、ミャンマー制裁決議... ミャンマーの強制労働問題を審議していた国際労働機関（ILO）総会の運営委員会は9日夜、ILO憲章33条（勧告不履行に対する措置）に基づき初の制裁措置を盛り込んだ決議を賛成33、反対4、棄権3の圧倒的多数で採択した。決議は総会に送付され、採択の予定。総会で採択されれば、ILOが他の国連・国際機関に対して経済支援を主体とする対ミャンマー支援の停止を求めることになる。【ジュネーブ共同】



Mapa Contacto Publicidad

Servicios exclusivos SERVICIOS

Ultimas Noticias Martes, 30/5/00

Protector a los trabajadores frente al Sida, objetivo de la próxima asamblea de la OIT

La Asamblea anual de la Organización Internacional del Trabajo (OIT), que se desarrollará a partir de mañana y hasta el próximo 15 de junio en Ginebra, estudiará qué medidas podrían aumentar la protección de los trabajadores frente al Sida, así como en las mujeres embarazadas y los trabajadoras agrícolas.

Así, la Conferencia del 8 de junio versará sobre el Sida en el mundo del trabajo, en la que estará presente el presidente de Namibia, Sam Nujoma, ya que Namibia fue el lugar donde se celebró la primera reunión de la OIT sobre esta enfermedad.

Asimismo, está previsto que la OIT firme un acuerdo de cooperación con Onusida, con lo que han hecho otras 7 agencias internacionales de la ONU que colaboran desde hace años con entidades especializadas en la lucha contra el Sida

EPIAFP

EL PAIS (Espagne, 3.6.2000)

La OIT estudia acortar a 12 semanas las bajas por maternidad

Ginecólogos franceses denuncian presiones de las multinacionales

Los 3.000 delegados de la Organización Internacional del Trabajo (OIT), que se reúnen en Ginebra hasta el próximo día 15, se disponen a revisar los derechos laborales de las mujeres embarazadas. Los ginecólogos franceses han sido los primeros en denunciar que la intención de este organismo es liberalizar la normativa actual, presionada por unas patronales interesadas en limitar las prestaciones sociales.

En su propio lenguaje, la OIT debatirá "cómo adaptar la reglamentación relativa a la situación laboral de las mujeres embarazadas o que dan a luz, reglamentación que no ha sido modificada desde 1952". Para esta organización, se imponen cambios que tengan en cuenta "la progresiva incorporación de la mujer al mundo del trabajo".

El Syngof (Sindicato Nacional Francés de Ginecología y Obstetricia) ha hecho público su desacuerdo con "la revisión de la convención 103 de la OIT". La citada convención es la que regula, desde 1919, los problemas laborales derivados de la maternidad.

"Los representantes de la patronal quieren modificar la convención porque ésta defiende el derecho a una baja remunerada antes y después del parto y también porque declara ilegal cualquier despido efectuado durante la mencionada baja pre y postnatal", denuncian los ginecólogos.

En Francia, donde el 47,6% de mujeres trabajan fuera de su casa, el reglamento laboral vigente garantiza 16 semanas de baja a aquellas que tienen un primer o segundo hijo —a partir del tercer hijo la baja puede ser de 26 semanas— y establece que, como mínimo, seis de las

semanas correspondan al período posterior al parto. "Lo que ahora se pretende", dice el Syngof, "es que la OIT liberalice el reglamento. Ya no se trata tan sólo de imponer internacionalmente las 12 semanas de baja como norma, sino sobre todo de suprimir las seis semanas de descanso posteriores al alumbramiento". El Syngof asegura que su movimiento de protesta ha hallado eco "en otros países, como Alemania, Brasil, Lituania o España".

The Indian EXPRESS NEW DELHI TUESDAY MAY 30, 2000

Labouring under change

EXPRESS FOCUS LABOUR

As the world globalises and economies liberalise, what happens to "work" as we know it? A new report comes up with a labour manifesto for governments, businesses and workers. PAMELA PHILOPOSE on its highlights

TERMS like trade unionism and workers' rights, if not distinctively dirty, are certainly uncool in a rapidly globalising and fiercely competitive world. Certainly, the Indian media today displays very little sympathy for labour-related activity, regarding it generally as a dangerously disruptive, and economically regressive pursuit. A throwback to the Jurassic Age.

Everyone and their aunt today are in total consonance with Marx's mother that things would have been far better if Old Karl had spent his time making stone capital rather than writing so much about it. Indeed, "making Capital" without a sideways glance at the makers of capital is the common sense of the times. Not only has trade union membership decreased overall in the last decade women in particular increasingly stand deprived of their rights of representation.

Look at the evidence at hand. In Oman, Saudi Arabia and the UAE, there is an outright ban on trade unions. Trade unionists have been murdered in

(Inde, 30.5.2000)



Madagasikara (Madagascar, 14.6.2000)



LE SIDA, UNE MENACE POUR LES TRAVAILLEURS, selon le Bureau International du Travail

Madagascar ne figure pas sur la liste des pays qui subiront les conséquences «catastrophiques» du SIDA que vient d'établir le Bureau International du Travail (BIT). Contrairement à l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Zimbabwe, le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Kenya... Dans une étude présentée à la 88ème conférence internationale du travail le 8 juin dernier à Genève et dont les travaux prendront fin demain, le BIT met en garde les pays membres de cette organisation contre les conséquences du VIH/SIDA pour les travailleurs et les employeurs. «Les données découlant des activités de surveillance indiquent que l'Afrique Subsaharienne est la région la plus durablement atteinte et qu'elle doit être prioritairement la cible des mesures d'urgence», souligne le rapport «VIH/SIDA: une menace pour le travail décent, la productivité et le développement».

LE MONDE / DIMANCHE 18 - LUNDI 19 JUIN 2000 /

La Colombie en tête des pays où les syndicalistes sont assassinés

GENEVE. L'Organisation internationale du travail (OIT) a décidé, vendredi 16 juin, de nommer un représentant spécial chargé d'enquêter sur les violences antisindicales en Colombie. Selon les organisations syndicales internationales, 60 % des syndicalistes tués ces dernières années dans le monde l'ont été dans ce pays.

arínX (Argentine, 16.6.2000)

igital
6 de junio de 2000

EA EN GINEBRA

para proteger la maternidad

Organización Internacional del Trabajo firmó una nueva convención
tege a la trabajadora embarazada de la discriminación. También
entaron de 12 a 14 las semanas de licencia por parto

SPARINI. Ginebra. Especial.

4 votos a favor, 22 en contra y 116 abstenciones, la Organización
cional del Trabajo (OIT) firmó ayer en Ginebra una nueva
ción para **proteger la maternidad** en el trabajo. La Argentina no
modificar su legislación porque está considerada como
da".

eva convención **redefine** una anterior de 1952, aumentando de 12
semanas que tendrán de licencia con sueldo las mujeres
oras después del parto.

s, reafirma otras **garantías** que impiden la **discriminación** de las
embarazadas, su mayor protección luego de tener familia y la
ción de **despedirlas** antes y después de dar a luz por motivos
ados con la procreación.

South China Morning Post

(Kong)

ASIA

URMA

Friday, June 16, 2000

Exiles hail ILO move against slave labour

RETCHEN PETERS in Bangkok

itions and human rights groups yesterday hailed a
ndmark resolution adopted by the International
our Organisation (ILO) that approved
precedented measures against Burma over its use
forced labour.

We believe this will have an impact on the lives of
eople in Burma," said Maung Maung, who heads
e Bangkok-based Free Trade Union of Burma.

t a conference in Geneva on Wednesday, ILO
members voted 257 to 41 to invoke an article in the
N body's constitution reserved for states that fail
o comply with ILO recommendations over "grave
nd persistent violations" of labour standards.

Le sida
menace
le monde
du travail

Ce jeudi, la 88^e session de la
Conférence internationale
du Travail examinera à
Genève un rapport sur une étude
commandée par le Bureau inter-
national du Travail (BIT), met-
tant en garde contre une "catastro-
phe" prévisible pour les tra-
vailleurs et les employeurs: l'im-
pact du sida.

Selon cette étude, la maladie va
provoquer un "déclin spectacu-
laire en taille et en qualité de la
main-d'œuvre dans un certain
nombre de pays au cours des 20
prochaines années". L'Afrique sub-
saharienne est la région la plus
touchée et doit être la cible de
mesures d'urgence, dit le rapport.
Ainsi, dans 8 pays ayant un taux
de prévalence du virus VIH supé-
rieur à 10 pc de la population
adulte, la main-d'œuvre en l'an
2020 sera jusqu'à 21 pc inférieure
à ce qu'elle aurait été sans le sida.

Courrier des

lecteurs

**Travail propose désormais une
rubrique «Courrier des
lecteurs», qui reflétera la
diversité des opinions de son
vaste lectorat. Les lettres
seront publiées en fonction de
l'intérêt qu'elles présenteront
et de l'espace disponible. La
rédaction se réserve le droit de
leur apporter des corrections
de forme.**



Queremos agradecerles profun-
damente por los ejemplares de la Revista
Trabajo que llegan a nuestras oficinas
en forma continua. Nos parecen suma-
mente interesantes los artículos que se
detallan y vuestra edición es muy variada,
esto nos mantiene bastante informados
sobre los asuntos laborales alrededor
del mundo...

Obed R. Alvarez. PhD Director
General, Asociación Misionera
Evangélica a la Naciones Lima, Perú

... Dans le cadre des travaux de
notre Assemblée et, particulièrement,
ceux de ses sections du travail et des
affaires sociales, il serait intéressant
que son centre de ressources docu-
mentaires bénéficie d'un abonnement
à votre intéressante revue...

Xavier Grillot, Administrateur
Conseil économique et social
Centre de ressources documentaires
Paris, France

The District Level Youth Center.
is working with rural student youth for
all over development: personality de-
velopment, leadership quality skill de-
velopment for self employment, sports,
cultural, political, social-economic and
income generating activities are organ-
ized. So, this publication is very very
useful to our organization...

Shri S.R. Bishnoi
Youth Coordinator, Nehru Yuva Kendra,
Jaisalmer, India

Es grato dirigirme a su persona
y por su intermedio a los profesionales
y técnicos que coadyuvan al éxito en
su gestión...con la finalidad de solicitar
tenga a bien incluirnos en la relación
de suscriptores que reciben la revista
Trabajo ... Lo solicitado es en virtud,
a que habiéndose iniciado el Ciclo
Académico 2000-1 siendo la institución
que representa, una de las pioneras en
publicación especializada sobre aspectos
laborales en todas sus características

y aquellas que permitan el desarrollo
humano y de la sociedad con equidad...

Benito Johny Vega Cereuera
Representante Legal, Administrador
Universidad Privada "Los Angeles"
Barranca

Le Conseil canadien pour la
coopération internationale reçoit la ver-
sion anglaise du *World of Work*, nous
aimerions également obtenir la ver-
sion française. **FÉLICITATIONS À
L'ÉQUIPE ÉDITORIALE DU MAGA-
ZINE!**

Denise Fournier, Communications
Ottawa (Ontario), Canada

... Nous avons l'honneur de
solliciter un abonnement gratuit à la
publication *Revue Travail, le magazine
de l'OIT*. ARC-EN-CIEL est une organi-
sation non gouvernementale spécia-
lisée en animation sociale en milieux
urbain et rural. Dans le cadre de ses
activités de promotion de la formation
et de l'information des populations
défavorisées, il a mis sur pied un centre
de documentation spécialisée sur les
questions de développement qui est aussi
un centre de ressources pour d'autres
organisations locales. En vue d'enrichir
notre collection des périodiques, nous
vous prions de nous envoyer...

Tally Osono, Le Président
Association ARC-EN-CIEL
Yaoundé, Cameroun.

The April/May 2000 issue of the
World of Work was passed on to me
by the ILO Area Office. Thank you
very much for your report on "Child
Labour: Backgrounder on India - From
Ragpicking to Reading". Your report
regarding our project and other projects
in India is excellent and very accurate.
May I congratulate you on the caliber
and content of the article. I would like
to be put on the regular mailing list.

Dr. Neeti Mahanti
Secretary-General-cum-Diretor
Jigyansu Tribal Research Centre
New Delhi, India

Médiathèque

A lire

■ **Activités de l'OIT 1998-99, rapport du Directeur général. Conférence internationale du Travail, 2000 (88^e session).** ISBN 92-2-211505-8. 20 francs suisses.

Le programme et budget de l'OIT pour 1998-99 a été conçu en fonction de trois grands objectifs, autour desquels est structuré le rapport:

- L'appui à la démocratie et aux droits fondamentaux des travailleurs;
- La promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté;

- La protection des travailleurs.

Le rapport résume les activités de l'OIT dans ces trois domaines prioritaires ainsi que celles de l'Institut international d'études sociales et du Centre de Turin. Il rend également compte de l'action menée dans les cinq régions: Afrique, Amériques, États arabes, Asie et Pacifique, Europe et Asie centrale; un chapitre est consacré aux activités de services et d'appui du Bureau. Plusieurs annexes traitent des mesures prises pour donner effet aux résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail.

■ **Votre voix au travail: rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.** ISBN 92-2-211504-X. 20 francs suisses.

Il s'agit du premier rapport global publié en vertu de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il examine la manière dont sont respectés les droits à la liberté syndicale et à la négocia-

tion collective à travers le monde.

Les progrès de la démocratie à travers le monde ont d'une manière générale amélioré le contexte dans lequel les droits sont appliqués. Cependant, si l'on examine l'information transmise au BIT, on s'aperçoit que de graves problèmes subsistent.

Dans ce rapport, le BIT préconise des mesures à prendre pour que les promesses et les engagements faits par les gouvernements lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Singapour, du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague et dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, puissent se réaliser.

Votre voix au travail montre combien la liberté d'association et le droit effectif de négociation collective sont déterminants pour que chacun, à l'heure de la mondialisation, puisse accéder à un travail décent. Les auteurs concluent, le respect de ces principes et droits fondamentaux au travail est profitable aux entreprises, aux travailleurs, aux gouvernements et à la société civile, non seulement à l'échelon national mais aussi à l'échelon international.

■ **Managing the Cooperative Difference.** Enquête sur l'application des méthodes de gestion modernes dans le contexte des coopératives. Peter Davis. ISBN 92-2-111-582-8. 25 francs suisses.

Cette édifiante étude récapitule à l'intention des dirigeants d'organisations coopératives les techniques de gestion les plus récentes, qui les aideront le mieux à acquérir un avantage concurrentiel sur un marché mondialisé, libéralisé et déréglementé.

L'auteur démontre que les valeurs, les principes et les structures des coopératives sont plus utiles que jamais et apporte une précieuse contribution au débat en cours sur le fonctionnement à venir des entreprises coopératives.

■ **Action Against Child Labour, sous la direction de Nelien Haspels et Michèle Jankanish.** ISBN 92-2-110868-6. 50 francs suisses.

Cet ouvrage essentiel et très riche propose à point nommé une foule d'informations concrètes sur la planification et la réalisa-

tion des mesures de lutte contre le travail des enfants. Il propose un large éventail de stratégies, d'instruments et de méthodes efficaces tout en préconisant une démarche polyvalente pour combattre le travail des enfants sur plusieurs fronts: économique, social et culturel. Il contient de nombreux exemples de politiques, programmes et projets qui ont fait leurs preuves et dicte, étape par étape, la marche à suivre pour les mettre en œuvre. Responsables gouvernementaux, employeurs, syndicats et membres de la société civile trouve-

ront là un instrument particulièrement bien adapté à leurs besoins.

■ **L'impact dans le domaine social et du travail de la mondialisation dans le secteur de la fabrication du matériel de transport.** Rapport soumis aux fins de discussion à la réunion tripartite sur ce sujet. BIT, Genève 2000. ISBN 92-2-212032-9. 27,50 francs suisses.

Ce rapport passe en revue l'évolution récente dans un secteur en pleine mutation. Il met l'accent sur les conditions de travail et d'existence, l'emploi, les relations professionnelles et les



nouveaux besoins en matière de formation, compte tenu des qualifications dont les systèmes flexibles de production ont aujourd'hui besoin. La demande des consommateurs, la concurrence internationale, la surcapacité, les questions environnementales et la pression en faveur d'un rendement accru des investissements obligent les entreprises à réorganiser le travail afin de réduire leurs charges et d'améliorer leurs résultats. Les auteurs examinent différentes mesures prises pour donner la parole aux travailleurs dans une économie mondiale: négociation collective, travail en équipe, pactes d'emploi et comités d'entreprise européens du travail. Enfin, un chapitre est consacré à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la question de la retraite anticipée.



■ Revue internationale du Travail

POLITIQUES SOCIALES ET PROTECTION SOCIALE : Numéro spécial de la *Revue internationale du Travail* – vol. 139 (2000) No 2.

Ce numéro spécial est consacré à quelques aspects essentiels des politiques sociales et de la protection sociale. Les politiques sociales couvrent un vaste domaine et définissent en fait dans une large mesure une société. Après un siècle au cours duquel certains pays ont réalisé des progrès impressionnants pour offrir une protection à de nombreux groupes depuis toujours défavorisés – les plus âgés, les moins instruits, les handicapés – il est aujourd'hui possible d'envisager une extension progressive de la protection à tous les pauvres et à toutes les personnes désavantagées du monde.

Les grandes questions abordées ici par d'éminents experts sont: les critères d'une bonne politique sociale, l'étendue de la protection sociale, la politique des retraites et l'égalité de traitement entre hommes et femmes. En complément, une *Perspective* explique les termes du débat sur la réforme des pensions, la partie *Livres* est également largement consacrée au sujet, avec la présentation d'une série d'ouvrages sur les nouvelles formes de relations professionnelles et de contrats de travail, ainsi que des informations sur de nombreuses autres publications récentes.

Dans «*Travail et droits*», *Amartya Sen* estime qu'il est temps d'examiner de près la mondialisation. Alors que beaucoup «l'observent avec effroi», elle «peut se muer en un processus fécond pour peu que nous sachions envisager dans une optique assez large les conditions qui régissent nos vies et notre travail. Il conclut que «la mondialisation croissante de l'économie appelle une approche mondiale elle aussi des grandes questions et des processus politiques et sociaux fondamentaux».

«On exagère souvent les sacrifices qu'il y aurait lieu de consentir dans un domaine pour obtenir des résultats dans un autre, en raisonnant en général de façon sommaire.» Par exemple, le préjugé selon lequel le chômage augmentera si les travailleurs les plus âgés travaillent plus longtemps, selon lequel également les jeunes travailleurs devront faire des sacrifices pour subvenir aux besoins d'une population vieillissante, relève d'une argumentation confuse fondée sur des idées sommaires. «Avancées sans examen, ces [...] opinions conduisent à une impasse: on agite de simples possibilités sans y regarder de plus près et on imagine un conflit qui existe ou n'existe pas.» Le raisonnement soigneusement élaboré d'A. Sen devrait aider à clore certaines discussions stériles, pour ou contre la mondialisation, et à porter le débat à un niveau plus élevé et plus fructueux.

Si la protection sociale, en particulier des plus faibles, contribue à définir une société, son absence est synonyme d'échec social. Un faible niveau de protection sociale coïncide souvent avec de faibles niveaux de revenu. Mais la mise en place de la sécurité sociale ou d'autres formes de protection peut même se faire dans des situations de pauvreté généralisée: la question essentielle est alors celle des priorités. Comme le souligne *Roger Beattie* dans «*Une protection sociale pour tous, oui, mais comment l'assurer ?*», un alarmisme médiatique persistant, même dans les pays les plus prospères, va à l'encontre des tenants de l'État-providence que l'on associe d'une

manière simpliste aux rigidités du marché du travail. R. Beattie poursuit par un examen des différentes possibilités d'étendre la couverture, obligatoire ou volontaire, et leurs implications. Aussi difficile que ce soit, il faut rappeler que le but n'est pas simplement la survie mais l'insertion sociale et la dignité humaine.

Il n'est pas possible, parce qu'inacceptable, de considérer l'insertion sociale et la dignité humaine sans s'assurer qu'elles s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Garantir la sécurité du revenu est par définition le but de la protection sociale. Mais comme le souligne *Linda Luckhaus* dans «*Égalité de traitement, protection sociale et garantie de ressources pour les femmes*», «on peut douter de la capacité des systèmes de sécurité sociale de procurer aux femmes une source de revenu suffisante et sûre». Cela est en partie dû au fait que l'on tend à importer, dans ces systèmes, les inégalités qui existent dans les relations d'emploi et la dépendance financière qui caractérise l'ensemble de la société. Cela signifie que, plutôt que de redresser ces inégalités, les systèmes de protection sociale reproduisent en général les discriminations existantes, voire les aggravent. La répartition extrêmement inégalitaire du travail non rémunéré, surtout en ce qui concerne la prise en charge d'autrui, est à la base de bien des inégalités dans l'emploi et est reproduite par la sécurité sociale. L'auteur explicite ensuite la formulation juridique de l'égalité de traitement et les incitations qui en découlent, en s'appuyant sur des décisions récentes de justice. Somme toute, son article fait le tour de cette question complexe dans un article qui sera une référence.

Un autre aspect de la protection sociale est traité par *Denis Latulippe* et *John Turner* dans «*Retraite partielle et politique des retraites dans les pays industrialisés*». Traditionnellement, les régimes de retraite prévoient une rupture tranchée entre le travail régulier, protégé, à temps plein et le loisir lui aussi à temps plein. Mais les choses changent dans beaucoup de pays pour que la transition soit moins brutale. Souvent l'on associe la poursuite du travail à temps partiel avec, éventuellement, le versement d'une pension elle aussi partielle. Ces dispositifs participent d'une évolution, constatée dans de nombreux pays, où l'on incite les travailleurs à rester plus longtemps en situation d'emploi. Les auteurs examinent les avantages, les inconvénients et les coûts de la retraite partielle. Données et exemples à l'appui, leur analyse met en lumière les éléments nécessaires à l'élaboration de politiques qui permettront d'améliorer cette transition si importante dans la vie des travailleurs.

Une *Perspective* intitulée «*Réforme des retraites: les termes du débat*», de Patrick Bollé, a été conçue comme un guide pour aborder le débat en cours dans de nombreux pays. L'auteur explique en quoi consistent les principaux types de régimes de retraite, avec leurs différences quant au financement, à la façon de déterminer les prestations, leur caractère volontaire ou obligatoire, leur gestion publique ou privée. Il passe en revue les questions essentielles liées à la réforme des pensions, qu'il s'agisse de l'évolution démographique et de l'âge de la retraite ou des principes juridiques et des droits.

■ Social Security Pensions Development and Reform, sous la direction de Colin Gillion, John Turner, Clive Bailey et Denis Latulippe. ISBN 92-2-110859-7. 120 francs suisses.

Précieux ouvrage de référence pour quiconque s'intéresse à la réforme ou à la mise sur pied de programmes de retraite et pour ceux qui cherchent à comprendre les aspects concrets et la structure de tel ou tel régime de retraite. Grâce à une évaluation équilibrée et un examen factuel de l'action entreprise dans différents pays du monde, ce livre aide les décideurs à concevoir une politique des retraites à la fois performante et viable.

■ Rapport sur le travail dans le monde 2000. Sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation. Juin 2000, ISBN 92-2-210831-0. 45 francs suisses.



Pour des millions de travailleurs de par le monde, la mondialisation et la libéralisation du commerce sont synonymes de revenus plus bas et d'insécurité croissante.

Les systèmes de protection sociale ont, dans ce contexte, un rôle essentiel à jouer, surtout face à des situations telles que la vieillesse, la maladie ou l'incapacité de travail, ainsi que pour les femmes enceintes ou qui élèvent des enfants, et en période de chômage. Mais comment les systèmes de protection sociale s'adaptent-ils aux changements, qui en bénéficient et que peut-on faire pour les étendre à ceux – la grande majorité – qui ne sont toujours pas protégés?

Publication phare du BIT, le Rapport sur le travail dans le monde 2000 examine l'évolution du contexte dans lequel hommes et femmes essaient d'acquiescer quelque sécurité de revenu pour eux-mêmes et leur famille. □

Le Programme focal pour le renforcement du dialogue social...

Renforcer le dialogue social...

Le Programme focal pour le renforcement du dialogue social a été établi pour consolider et promouvoir la pratique du dialogue social dans les États membres de l'OIT, comme un moyen de communication entre les administrations du travail, les syndicats et les associations d'employeurs, et de formation d'un consensus sur l'abord des politiques et des mesures concrètes afin d'assurer un développement social et économique équitable.

... pour que tous fassent entendre leur voix

- Nous vivons dans un monde en mutation
- Les solutions doivent être adaptées aux problèmes qui évoluent
- Le dialogue social est le premier – et le plus important – pas vers une action concertée
- Le dialogue social: un moyen et une fin... une action et un résultat
- L'OIT est une enceinte où s'élabore le consensus

Voir l'encart figurant dans le présent numéro.



Pour plus d'informations:

Programme focal pour le renforcement du dialogue social
 Secteur du dialogue social
 Bureau international du Travail
 4, route des Morillons
 CH-1211 Genève 22 – Suisse
 Tél. +41 22/799 7035
 Fax +41 22/799 8749
 E-mail: ifpdialogue@ilo.org
 Internet: www.ilo.org